

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
17 mai 2014, Montréal, Canada**

---

La réunion est ouverte à 9h.

LE PRÉSIDENT dirige une courte séance à huis clos avant la réunion du Comité exécutif.

**1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT amorce la réunion en souhaitant d'abord la bienvenue à quelques personnes. Ayant lui-même œuvré au sein du Mouvement sportif, il était fort impressionné de siéger à cette table aux côtés de trois médaillés d'or olympiques. Mme Beckie Scott avait pris le relais à la présidence du Comité des sportifs et représentait l'ACNO. M. Tony Estanguet, médaillé d'or en canoë, représentait la Commission des athlètes du CIO alors que M. Ed Moses était le nouveau président du Comité Éducation et président actuel du Conseil de l'Agence antidopage des États-Unis (USADA). Il souhaitait la bienvenue à ces trois athlètes d'exception. Il souhaitait également la bienvenue à M. Alain Lobognon de la Côte d'Ivoire, représentant l'Afrique. Il explique que le Dr Steinacker se joindrait au groupe un peu plus tard à titre de remplaçant du professeur Ljungqvist, président du Comité Santé, médecine et recherche. Ce dernier avait subi une chirurgie à la hanche et ne pouvait se déplacer à la réunion. M. Andy Parkinson siégeait à titre de représentant de Mme Fourneyron, qui avait été mutée à un autre ministère du gouvernement français. Il espérait qu'elle puisse continuer de siéger au sein du Comité exécutif, même si son champ d'expertise en France était différent. Il souhaitait la bienvenue à tous. Il ajoute que M. Pound se joindrait à la réunion vers 10h30. Ce dernier avait présidé le groupe de travail sur la conformité et viendrait présenter son rapport en lien avec l'article 7.1 à l'ordre du jour. Il ferait le nécessaire pour réaménager l'ordre du jour afin que M. Pound puisse présenter son rapport vers 10h30.

Il distribue la liste des présences et demande aux membres et aux observateurs de la signer.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; le rév. Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; Mme Beckie Scott, représentante de l'ACNO; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis (FIT); le professeur et Dr Ugur Erdener, membre du CIO, président de *World Archery*; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Michael Gottlieb, représentant du gouvernement américain; M. Yoshitaka Sakurada, ministre chargé du Sport, Japon; M. Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; M. Andy Parkinson, représentant Mme Valérie Fourneyron, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, France; M. Alain Michel Lobognon, ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Côte d'Ivoire; M. Francisco Boza, président, Conseil des Sports des Amériques (CADE), Pérou; Dr

Steinacker, représentant le professeur Arne Ljungqvist, président du Comité Santé, médecine et recherche, membre honoraire du CIO; M. Edwin Moses, président du Comité Éducation de l'AMA, président du Conseil de l'USADA.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Programme de développement; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; Dr Alan Vernec, directeur médical; M. Olivier Niggli, directeur, Affaires juridiques.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Richard Budgett, Christian Thill, Françoise Dagouret, Andrew Ryan, Yoshihisa Nagayama, Sergey Khrychikov, Samba Kone, Liene Kozlovska et Atsuyuki Asano.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts. Il prend note que ce n'était pas le cas.

## **2. Procès-verbaux des réunions tenues les 12 et 15 novembre 2013 à Johannesburg**

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif. Il leur demandait s'il pouvait approuver les procès-verbaux comme enregistrements exacts des discussions tenues à Johannesburg, à moins que les membres veuillent se prononcer avant.

### DÉCISION

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif tenues les 12 et 15 novembre 2013 sont approuvés et dûment signés.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport se trouvait dans leurs dossiers. Le premier point concernait la Convention de l'UNESCO. M. Saleh Konbaz, président de la Conférence des parties de l'UNESCO, ferait une présentation à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Les membres de son cabinet s'étaient réunis récemment afin de discuter de la Conférence des parties de 2015. Parmi ces membres, le président, le vice-président, le rapporteur et le Secrétariat de l'UNESCO. Il avait été notamment question des responsabilités des états parties en vertu de la Convention, le programme de surveillance 2015 et d'autres questions pertinentes. Le Conseil de fondation en apprendrait davantage le lendemain. En décembre dernier, l'AMA avait rencontré l'équipe de direction de l'UNESCO afin de s'assurer que la Conférence des parties de 2015 adopte une approche plus pragmatique et soit mieux réussie. L'AMA était satisfaite de l'issue positive de cette rencontre.

Au sujet d'Interpol, le mandat de M. Matthieu Holz, du gouvernement français, arriverait à échéance en juin. Ainsi, il y aurait un poste à pourvoir à Interpol pour assurer la relève. Il demandait aux différents gouvernements d'examiner la possibilité de détacher un membre de leurs forces de l'ordre à Lyon pour ce mandat. Il espérait que cela puisse se faire. L'AMA avait encouragé M. Holz à se joindre à son équipe. Celui-ci débiterait ses fonctions en septembre, ce qui réjouissait l'AMA.

L'AMA avait également besoin d'une personne affectée à l'Organisation mondiale des douanes. Cette question avait été soulevée antérieurement. Or, une occasion s'était présentée et l'AMA devait en discuter avec le responsable du gouvernement concerné dans les semaines à venir. Il espérait voir une personne en poste à Bruxelles d'ici la

réunion de septembre à Lausanne. Il était important que l'AMA puisse réaliser ses activités en collaboration avec une personne au sein de cet organisme international.

Au sujet des ONAD, il dit que l'AMA poursuivait ses travaux, entre autres avec le Brésil. Cette ONAD – appelée ABCD – avait progressé. Son personnel comptait 17 membres, dont M. Luis Horta, membre éminent en Europe, particulièrement au Portugal. Ce dernier avait joint l'ONAD pour une période déterminée. L'AMA croyait que l'expertise en antidopage de M. Horta serait précieuse, particulièrement au su de l'expérience limitée de l'équipe en place. L'ONAD brésilienne n'était toujours pas fonctionnelle, mais comptait réaliser quelque 800 tests cette année. Il espérait que l'AMA puisse travailler avec l'ONAD ABCD cette année afin de s'assurer de la qualité de ses pratiques et de la formation adéquate des ACD et des escortes. Tous devaient être prêts pour réaliser des activités à l'échelle nationale et appuyer le Comité organisateur et le CIO en 2016. L'AMA avait fait part de ses préoccupations au CIO et continuerait de collaborer avec le CIO et le Comité organisateur pour assurer la réussite du programme de cette ONAD aux Jeux et ailleurs.

L'AMA avait dû reporter sa visite en Inde, prévue en juin. Ce pays était disposé à accueillir l'AMA mais devait, pour l'heure, élire et former un nouveau gouvernement. Ceci aurait un impact sur certains dossiers. L'AMA devait patienter un peu afin de voir qui serait impliqué au sein de l'ONAD. Il espérait s'y rendre en septembre ou en octobre afin de former le personnel chargé de la gestion des résultats et d'évaluer le programme national antidopage.

Au sujet de la Jamaïque, il dit que le ministre jamaïcain avait accueilli et mis en place les recommandations formulées par l'AMA, notamment un remaniement complet au niveau de la gouvernance du Conseil de JADCO. Parmi les autres mesures : nomination d'un nouveau Conseil, question des conflits d'intérêts, nouveau personnel, etc. En outre, l'AMA avait formé un partenariat avec JADCO et le CCES afin d'assurer la formation du nouveau personnel. Il se réjouissait de la contribution des Canadiens dans ce dossier. Il avait très hâte d'annoncer la bonne marche du programme, comme c'était le cas en 2011 et en 2012.

Il n'avait aucune information à rapporter sur le Nigeria, pays aux prises avec des conflits politiques et civils. Le vice-président et le directeur du bureau régional africain de l'AMA avaient discuté avec les représentants de ce pays; l'AMA aiderait le Nigeria afin qu'il respecte ses engagements quant à la mise en place d'un programme national.

Du côté de l'Égypte, les choses avaient avancé. Toutefois, ce pays devait bientôt se rendre aux urnes et vivait des tensions internes et politiques. L'AMA avait clairement fait savoir aux autorités égyptiennes que l'opportunité d'établir un laboratoire dépendait des progrès réalisés avec le programme antidopage. Le laboratoire de ce pays était excellent et figurait parmi les cas que le département Science de l'AMA souhaitait développer. Cependant, l'AMA devait s'assurer que l'agence nationale prélève les échantillons adéquatement. En somme, les discussions entre l'AMA et l'Égypte se poursuivaient.

Au sujet du Kenya, il dit que l'AMA avait encouragé le gouvernement kényan à mener une enquête au sujet des substances interdites vastement accessibles dans ce pays. L'enquête était complétée et un rapport avait été soumis au ministre. L'AMA n'avait pas copie de ce rapport, mais avait entendu parler de certaines parties du rapport lors d'une conférence médiatique tenue au Kenya. Lui et le directeur du bureau régional africain avaient écrit au ministre la veille, lui demandant une copie de ce rapport et lui offrant le soutien de l'AMA pour la mise en œuvre de ses recommandations. L'AMA était ravie de l'ouverture de ce gouvernement face à ce rapport aux nombreuses recommandations pertinentes. Toutefois, il fallait s'assurer de mettre en œuvre ces recommandations et d'offrir tout le soutien requis au gouvernement kényan à ce chapitre.

Il tenait à souligner un point à propos d'ADAMS, avant la présentation du rapport complet un peu plus tard dans la journée. ADAMS devait être mis à niveau au point de le rendre compatible avec d'autres systèmes. L'une des dispositions du Code stipulait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les signataires devaient utiliser ADAMS ou un système

approuvé par l'AMA. Il préférait, de loin, que tout le monde adopte ADAMS. Pour ce faire, l'AMA devait évaluer les différents moyens pour rehausser son système. Ainsi, l'AMA avait lancé un appel d'offres, invitant les experts des TI à lui proposer des moyens pour rehausser ADAMS. En outre, il suggérait fortement de mettre en place une plateforme réservée aux enquêtes. Plutôt que d'évaluer deux projets distincts, l'AMA souhaitait les réaliser de concert puisqu'ils se recoupaient à certains égards.

Au sujet de la direction, il souligne que M. Andersen assistait à sa toute dernière réunion du Comité exécutif en tant que directeur du département Standards et harmonisation. Son départ serait regretté. Au sein de l'AMA depuis plus de 12 ans, M. Andersen comptait retourner dans son pays natal, la Norvège, et œuvrer au sein du gouvernement et du Comité olympique. Il lui souhaitait la meilleure des chances et le remerciait pour ses loyaux services. Du même coup, il tenait à souhaiter la bienvenue à M. Niggli, qui était de retour à Montréal à titre de directeur des opérations (COO) et d'avocat général. Son expertise serait très précieuse pour l'AMA. Tous connaissaient bien M. Niggli et étaient ravis de le retrouver.

Toujours au point de la direction, mais d'ordre général cette fois, il dit que l'AMA restructurerait ses activités afin d'être en mesure de réaliser toutes les activités requises en vertu du nouveau Code. M. Tim Ricketts avait été nommé directeur, Standards et harmonisation, prenant ainsi le relai de M. Andersen. M. Rob Koehler serait désormais chargé des relations avec les ORAD et les ONAD. L'AMA prévoyait engager d'autres personnes, dont un avocat. En outre, l'AMA souhaitait recruter un analyste pour le programme du passeport biologique. Cette personne seconderait M. Sottas dans ses fonctions à Lausanne. D'autres membres s'ajouteraient à l'équipe afin de remplir les nombreux mandats dans la prochaine année et les années à venir. L'équipe de direction inscrirait ses besoins dans le projet de budget, lequel serait présenté au Comité Finance et Administration en juillet. Il souhaitait que les membres se prononcent sur les activités à prioriser dans les mois à venir, en insistant sur le fait que cette priorisation était essentielle. La tâche de l'AMA ne cessait de s'alourdir. L'Agence n'avait aucune possibilité de réduire ses activités. Chaque fois qu'elle proposait de le faire, les membres lui indiquaient le contraire, prétextant que ces activités étaient toutes importantes. Il fallait tenir de sérieuses discussions à ce sujet. Il fallait aussi tenir compte des recommandations du rapport de M. Pound et des coûts s'y rattachant. Sans compter les améliorations techniques mentionnées plus tôt en matinée.

Les activités de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques avaient connu un vif succès. Les rapports papier des deux équipes des Observateurs indépendants étaient disponibles aux fins de consultation et leur version électronique était en ligne. L'AMA était ravie de ses échanges avec le CIO et le CIP pendant les Jeux, et de leurs réactions respectives à l'issue des recommandations proposées. L'AMA était heureuse de collaborer étroitement avec ces organismes afin d'améliorer les programmes antidopage et de protéger les sportifs propres. Les équipes de sensibilisation aux JO et aux JP avaient aussi fait mouche. Des athlètes avaient pris part aux missions de sensibilisation et des Observateurs indépendants. Nul doute que cette expérience bénéficierait au Comité des sportifs de l'AMA dans un proche avenir.

En 2014, ces deux équipes se rendraient aux Jeux du Commonwealth de Glasgow, aux Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing et aux Jeux asiatiques.

Au sujet des autres points de son rapport, il dit que la question de la contamination alimentaire était toujours problématique. L'AMA développait actuellement un projet de recherche au Mexique et le gouvernement mexicain collaborait pleinement. Il espérait que les conclusions de la recherche donnent lieu à des analyses de clenbutérol en laboratoire qui feraient la lumière sur cette substance. L'AMA et les autorités mexicaines collaboraient dans ce dossier.

Il souhaitait parler de l'affaire Veerpalu. Pour ce cas de hGH, on avait demandé à l'AMA d'examiner les limites de décision fournies pour la mesure du hGH dans les laboratoires. La recherche était complétée. On avait produit – et soumis à publication –

une seule étude jumelant deux projets de recherche. Une fois le document accepté aux fins de publication, l'AMA aviserait les OAD qu'elles pourraient à nouveau effectuer des contrôles à l'hGH. L'article serait vraisemblablement publié dans les semaines à venir. L'AMA pourrait ensuite notifier les OAD concernées à ce sujet.

Un autre cas de hGH avait été détecté chez un athlète allemand. Celui-ci avait porté sa cause devant le TAS. Ce cas était très intéressant en soi. Ici, le panel avait examiné le document technique de manière différente, d'un point de vue juridique et l'avait jugé satisfaisant pour les analyses de détection de l'hGH. L'issue avait donc favorisé l'Agence antidopage allemande et l'appel du sportif avait été rejeté.

L'AMA attendait une lettre de Moscou. Les problèmes soulevés pour ce laboratoire seraient vraisemblablement réglés dans les jours à venir. Du côté de Rio, la construction de l'immeuble devant abriter le laboratoire était presque achevée. Le laboratoire ne s'y installerait pas avant la fin juin 2014. Une fois installé, le laboratoire pourrait entreprendre nombre de mesures correctives en vue de sa réaccréditation. L'AMA avait révoqué l'accréditation du laboratoire à la suite de cas non conformes. L'AMA avait même eu vent de trois cas de faux positifs – tous au sein du football – après cette révocation. Le laboratoire devrait donc se plier à d'autres mesures correctives, ce qui prendrait vraisemblablement plusieurs mois.

Dans son rapport, il faisait mention de trois cas juridiques. Le premier cas, l'affaire Campbell Brown, impliquait la collecte d'un échantillon partiel non conforme au SIC. L'échantillon partiel n'avait pas été scellé, contrairement à la norme, et avait été laissé au sportif plutôt qu'à l'ACD. En somme, l'échantillon non scellé avait été laissé sans surveillance pendant un certain temps. Or, les Standards internationaux de contrôle stipulaient que si ce manquement n'affectait pas l'intégrité de l'échantillon, on pouvait considérer le cas comme positif. Le panel avait conclu que ce manquement avait affecté l'intégrité de l'échantillon, notamment par une contamination environnementale. D'un point de vue scientifique, une telle éventualité était peu probable. Ceci démontrait que les panels évaluaient de la même manière la responsabilité objective pour les OAD et pour les athlètes. L'AMA devait conseiller les OAD avec prudence afin qu'il n'y ait aucun dérapage. Dans ce cas, on soulignait l'importance d'un prélèvement d'échantillon en toute conformité.

Le deuxième cas impliquait deux joueurs de badminton coréens, sanctionnés pour manquement à l'obligation de transmettre les informations sur leur localisation. Ceux-ci prétendaient ne pas connaître cette obligation. La fédération nationale n'avait pas informé les athlètes, mais avait assumé la responsabilité de fournir ces informations à la fédération internationale. La FI avait pris connaissance de la situation, l'avait jugé inacceptable pour les sportifs et avait ignoré les sanctions. La FI avait aussi imposé une amende à la FN pour cette erreur. L'AMA était préoccupée par ces cas de badminton, mais aussi par le fait que plusieurs FN ne respectaient pas les règles des FI. L'AMA devait travailler avec les fédérations afin de régler ce problème. Il savait que nombre de fédérations, dont l'ITF, disposaient de politiques rigides stipulant que tous ses membres devaient respecter ses règles et politiques. La question de gestion des résultats devait être réglée.

Enfin, le dernier cas cité dans son rapport concernait un nageur colombien. L'affaire s'était rendue devant le TAS sans que l'AMA ne soit informée. L'AMA aurait souhaité que le TAS l'informe de tous les cas de dopage présentés à ce tribunal. La fédération nationale de natation et le laboratoire – tous deux impliqués dans ce dossier – n'avaient pas informé l'AMA non plus. Le dossier présenté devant le TAS était désorganisé. Si l'AMA avait été informée, elle aurait pu s'assurer de présenter les preuves adéquates au panel. Dans ce cas-ci, les athlètes avaient été innocentés, mais le panel avait critiqué le laboratoire. L'AMA avait examiné le dossier remis au panel afin de décider si elle devait agir par rapport au laboratoire. Aucune mesure disciplinaire ne semblait justifiée. Il n'en restait pas moins que l'AMA avait dû composer avec les médias à cause du tollé provoqué suite à cette affaire.

Il poursuit en disant que l'AMA comptait préparer son rapport sur les données antidopage pour 2013 (statistiques). Fidèle à l'habitude, l'AMA transmettrait ces données aux OAD, aux fins de révision et de commentaires. Au cours des deux dernières années, l'AMA avait fait beaucoup de progrès en matière de collecte d'informations dans ADAMS. Si tout le monde utilisait ADAMS, l'AMA serait en mesure d'analyser plus efficacement les tendances et les pratiques antidopage. Il explique que quelque 293 000 échantillons avaient été prélevés en 2013, une hausse par rapport à 2012. On notait également une hausse de résultats d'analyse anormaux. En outre, 642 autorités de contrôle avaient transmis des échantillons aux laboratoires. Ce rôle ne revenait pas aux FI ou aux ONAD, mais bien aux nombreuses autorités de contrôle. Le fait qu'il en existe 642 complexifiait parfois les choses. L'AMA devait veiller à ce que ces autorités agissent en conformité. Le rapport en ferait certainement état.

Ceci mettait fin à sa présentation. Il invitait les membres à formuler leurs questions ou commentaires.

LE PRÉSIDENT précise que l'AMA circulait les statistiques aux fins de commentaires avant publication officielle.

M. PARKINSON dit que le directeur général avait parlé du développement d'ADAMS. Il avait constaté de visu l'efficacité d'ADAMS aux Jeux olympiques. Lorsqu'il était utilisé adéquatement, ce système était fantastique. L'un des membres du personnel de l'AMA, Mme Mercier, avait présenté une mine de renseignements utiles tirés d'ADAMS. Sa seule question au sujet d'ADAMS concernait les améliorations prévues à la plateforme de partage des renseignements. Avant que l'AMA n'investisse temps et argent dans le système des TI, il était important de bien comprendre le rôle de l'AMA en matière de partage de renseignements et surtout de s'assurer qu'elle dispose d'une base légale pour un tel partage. À ce titre, il savait que les Australiens, les Américains et les Européens avaient tous été confrontés à des défis d'ordre législatif.

Il voulait aussi soulever le point sur l'incidence du Code (en annexe 1). Le document montrait clairement à quel point les responsabilités de l'AMA étaient accrues. Une donnée manquait toutefois au tableau : les coûts. Avant de bien saisir l'impact au niveau des ressources, il était essentiel d'avoir un aperçu des coûts rattachés à la mise en œuvre du Code.

Il dit que le rapport des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques contenait trois recommandations à l'AMA. Celles-ci avaient-elles été acceptées? Seraient mises en place? Il faisait particulièrement référence à la cinquième recommandation concernant le besoin pressant de mieux comprendre et de définir la manière dont les sportifs transmettaient les informations sur leur localisation lors d'une manifestation sportive d'envergure. Ceci posait des défis aux athlètes et aux CNO. Des solutions à ce titre étaient souhaitables.

M. ESTANGUET partageait le point de vue des sportifs, inquiets de la situation au Brésil. Ce pays vivait beaucoup de difficultés. Il fallait trouver dans les meilleurs délais une alternative afin de s'assurer que la lutte contre le dopage dans le sport dans cette région soit efficace dans les deux années à venir. Tout le monde savait que l'AMA se rendrait au Brésil avant les Jeux olympiques. Si l'ONAD et le laboratoire n'étaient pas efficaces, l'AMA devait concentrer toutes ses énergies sur des moyens de garantir des jeux propres pour les sportifs propres.

MME SCOTT souhaitait poser quelques questions au sujet de l'affaire Tyson Gay. Cet athlète avait reçu une sanction réduite parce qu'il avait fourni une aide substantielle. Nombre de sportifs avaient réagi à cette annonce. On se posait beaucoup de questions sur le type d'aide substantielle fournie lui ayant permis de bénéficier d'une telle réduction de sanction. Elle croyait que les communications médias entourant de tels cas devaient être plus claires.

M. MOSES dit qu'il pouvait s'entretenir en privé avec Mme Scott un peu plus tard pour lui fournir plus de détails, mais explique essentiellement que les médias faisaient état

d'une sanction de deux ans. Or, il y avait eu une confession aux Jeux olympiques de 2012 et l'USADA avait retiré sa médaille à Tyson Gay, le bannissant du même coup de toutes les compétitions en 2012. Cette affaire avait eu des répercussions sur trois ou quatre autres cas importants. Les membres en entendraient certainement parler sous peu. L'un de ces cas était très percutant. Ce témoignage permettrait donc de dévoiler quatre ou cinq autres cas, ce qui n'était pas négligeable. Son aide avait donc été plus que substantielle. Mais une telle aide pouvait décevoir certaines gens.

M. BOZA se disait fort préoccupé par la contamination alimentaire. Les athlètes devaient se nourrir et ingérer des aliments tous les jours. Si la contamination pouvait mener à des cas de dopage, comment l'AMA pouvait-elle savoir si les aliments ingérés en étaient la cause?

M. LOBOGNON souhaitait parler d'une situation inquiétante en Afrique. En novembre dernier, l'Afrique avait accueilli la Coupe du monde de taekwondo. L'accès aux laboratoires avait été très difficile. On retrouvait un laboratoire en Afrique du Sud et un autre en Afrique du Nord. Or, le laboratoire d'Abidjan avait dû envoyer ses échantillons en France. La manifestation sportive avait eu lieu, mais il avait fallu attendre près de deux semaines avant d'obtenir les résultats. Cela était très regrettable. Que pouvait-on faire pour changer cette situation? Il avait prié l'AMA de permettre à la Côte d'Ivoire d'avoir son laboratoire afin de réaliser des analyses à proximité et d'obtenir les résultats plus rapidement. Lorsque les échantillons étaient envoyés à l'étranger, on pouvait se préoccuper de la fiabilité des résultats. Si on testait les athlètes sur place, les tricheurs s'en tireraient moins bien. Comme la Coupe du monde et les Jeux olympiques se tiendraient dans ce pays, il croyait qu'il fallait remédier à ce type de situation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions et aux commentaires des membres. Il dit à M. Parkinson que la plateforme dédiée aux enquêtes avait été abordée à nombre de réunions avec des experts juridiques et autres. On s'était penché sur les moyens de développer cette plateforme adéquatement, en tenant compte des aspects juridiques et plus particulièrement du partage transfrontalier des données. L'AMA continuerait d'étudier cette question.

Au sujet de l'incidence du Code, il dit que l'AMA avait prévu un poste à son budget de 2014 afin d'embaucher cinq ou six personnes mandatées pour réaliser les activités rattachées au Code. L'AMA n'avait pas engagé toutes les personnes requises à ce jour, mais elle poursuivait ses démarches en ce sens. On s'affairait présentement à la préparation du budget de 2015 et à l'évaluation des points prioritaires. Au sujet de la priorisation des activités, l'AMA sollicitait les suggestions des membres. La direction y donnerait suite ultérieurement.

Au sujet du rapport des Observateurs indépendants mentionné par M. Parkinson, il dit que l'AMA examinait les recommandations de ce rapport très attentivement, surtout celles concernant l'AMA en particulier. L'AMA y apporterait la plus grande attention et ferait le nécessaire pour qu'elles soient mises en œuvre.

Il remerciait M. Estanguet pour ses commentaires sur le Brésil. L'AMA prenait cette situation très au sérieux et collaborait avec l'agence nationale depuis au moins trois ans. Il trouvait regrettable que l'agence ait mis beaucoup de temps à progresser, mais elle était enfin opérationnelle cette année. Elle avait réalisé quelque 800 tests. C'était bien peu pour un si grand pays, mais c'était tout de même un début. L'agence devait maintenant hausser la barre et coopérer avec les FI et les ONAD de ce pays. Il prenait note du point de vue de M. Estanguet au sujet d'athlètes devant s'entraîner là-bas dans les années à venir. Nombre d'ACD étaient prêts à travailler au Brésil. Il était persuadé que les FI feraient appel à eux. Quant à l'ONAD, l'AMA ferait le nécessaire pour qu'elle progresse encore plus.

Au sujet de l'affaire Tyson Gay, il dit que l'AMA se pencherait sur ce dossier. Toute cause impliquant une sanction – surtout lorsqu'il était question d'aide substantielle – était soumise aux affaires juridiques de l'Agence afin de valider une intervention de l'AMA. L'AMA avait jusqu'au 2 juin pour exercer son droit d'appel dans l'affaire Tyson

Gay. L'AMA avait le dossier complet en main, mais ne pouvait se prononcer ou prendre de décision avant de l'avoir évalué très attentivement. Il avait parlé à M. Niggli de la possibilité de transmettre à toutes les OAD un protocole sur la façon de traiter les cas d'aide substantielle et de rassurer le public sur la pertinence d'une telle aide. Une telle mesure ne serait pas si simple, considérant que plusieurs données reçues étaient confidentielles et pouvaient servir à faire avancer des enquêtes ou à sanctionner d'autres personnes, notamment des membres de l'entourage du sportif qu'on ne pouvait sanctionner en fonction de tests d'urine ou de sang, mais plutôt sur la base d'autres preuves. L'AMA collaborerait avec ceux s'étant prévalus de cette disposition au cours des dernières années afin d'élaborer des protocoles en matière d'aide substantielle. L'AMA comptait organiser une rencontre pour discuter de ce point.

En outre, l'AMA devait être très vigilante et ne pas se prononcer sur cette cause avant de se prévaloir de son droit d'appel. Cela s'appliquait à chaque cause. L'AMA devait s'assurer de ne brimer les droits de personne dans le processus.

Il dit à M. Bozo que l'AMA prenait très au sérieux la contamination alimentaire. Seuls deux pays avec des cas de dopage préoccupaient l'AMA : le Mexique et la Chine. La Chine avait réglé le problème en majorité, alors que le Mexique composait moins bien avec la situation. Dans certaines provinces du Mexique, les *bandidos* contrôlaient l'industrie. Les agences fédérales avaient beaucoup de mal à régler ce problème criminel. L'AMA essayait de faire avancer l'aspect scientifique de ce dossier afin d'éviter toute confrontation avec les autorités policières. Les athlètes avaient été avisés de faire preuve de beaucoup de prudence lorsqu'ils se rendaient dans ces deux pays et surtout de respecter les consignes transmises par les autorités. Aux Jeux panaméricains de Guadalajara, les autorités avaient fourni une liste de restaurants sécuritaires. Les autorités chinoises avaient fait de même. L'AMA continuerait de surveiller ce dossier de près et d'informer les communautés concernées.

En réponse aux propos du ministre de Côte d'Ivoire, il dit que son pays pouvait faire une demande de laboratoire, mais préférait le prévenir que la démarche pouvait coûter jusqu'à six millions de dollars, en supposant qu'un immeuble soit déjà disponible. Le projet n'était donc pas des plus abordables. Il fallait aussi tenir compte des frais d'entretien et des salaires du personnel de laboratoire. Dans le cadre de sa stratégie de développement d'un réseau de laboratoires antidopage, l'AMA préconisait l'établissement d'un laboratoire en Afrique. Il y avait des besoins sur ce continent, c'était pourquoi l'AMA avait inscrit l'Égypte sur la liste des laboratoires potentiels. Si le ministre souhaitait établir un laboratoire dans son pays, il l'invitait à s'entretenir avec le Dr Rabin qui lui fournirait des conseils sur le processus.

Il dit que l'équipe de direction examinait tous les points soumis. Lorsque le Comité Finance et Administration établirait le projet de budget, il aurait toutes les données requises.

LE PRÉSIDENT dit que trois personnes ayant pris part à la mission des Observateurs indépendants de Sotchi se trouvaient dans la pièce. Cette mission avait été réussie. Il avait eu l'occasion de s'entretenir avec le directeur médical du CIO, qui lui avait témoigné sa reconnaissance pour tout le soutien offert. Les rapports sur les Jeux olympiques et paralympiques étaient disponibles sur le site Web de l'AMA. Il invitait les membres à les consulter. Ces rapports faisaient état des activités complexes entreprises à des événements sportifs d'envergure dans l'intérêt des sportifs propres.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

## 4. Opérations/gestion

- 4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle aux membres du Comité exécutif qu'ils étaient tenus d'endosser la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils acceptaient de présenter ce dossier aux autorités suisses.

### DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

- 4.2 Modifications aux Statuts

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les modifications aux Statuts concernaient la présidence des groupes d'experts et la façon dont le Conseil de fondation pouvait rendre ses décisions. À l'heure actuelle, l'une des dispositions des Statuts prévoyait que le président d'un groupe ou d'un comité d'experts (Finance et Administration, Éducation, Comité des sportifs, Santé, médecine et recherche) devait être un membre du Conseil de fondation. La disposition avait été étendue et se lisait désormais comme suit : « devra être un membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif ou un ancien membre du Conseil de fondation ou un ancien membre du Comité exécutif de l'Agence qui a cessé de siéger au cours des trois dernières années ». Le point sur le processus accéléré concernait les décisions requises par le Conseil de fondation en vertu des Statuts. Comme une période de six mois séparait chacune des réunions, certaines questions pouvaient être traitées par vote électronique. La modification se lisait comme suit : « Les décisions du Conseil de fondation peuvent également être prises par voie de correspondance (incluant le vote par télécopie et par courrier électronique), aux majorités décrites dans les statuts, sans qu'une réunion du Conseil de fondation ne doive être tenue; les décisions doivent être consignées dans un procès-verbal. »

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient besoin de renseignements additionnels concernant ces changements mineurs.

### DÉCISION

Les modifications aux Statuts de l'AMA sont approuvées.

## 5. Affaires juridiques

- 5.1 Rapport juridique

M. NIGGLI dit que chacun avait reçu copie de son rapport. Il ne reviendrait pas sur chaque élément en détail, mais ferait un retour sur quelques cas survenus depuis la rédaction de son rapport.

Au sujet de la protection des données, il dit que peu de progrès avaient été réalisés du côté de l'Union européenne. La Commission européenne était au cœur d'un processus électoral, ainsi tous les travaux législatifs étaient suspendus jusqu'à la mise en place de la Commission. L'AMA évaluerait l'évolution des travaux une fois ce processus complété.

Concernant la reconnaissance officielle du Québec comme entité pouvant assurer une protection adéquate en matière de protection des données, aucun progrès n'avait été noté du côté de la Commission européenne, ce qu'il trouvait fort regrettable. En revanche, le président de l'AMA avait eu un entretien fructueux à ce sujet avec le ministre suisse chargé des Sports. La Suisse ne faisait pas partie de l'Union européenne et prenait ses propres décisions quant aux pays qu'elle considérait comme adéquats. Le ministre suisse s'était fait rassurant et avait promis d'étudier attentivement cette question. L'AMA espérait donc que la Suisse inscrirait le Québec sur sa liste. Ceci réglerait le cas de nombre de FI basées en Suisse et mettrait un terme à cette question à l'ordre du jour depuis fort longtemps.

Il poursuit sa présentation en parlant de l'affaire n° 1, à savoir l'Opération Puerto (Espagne). Le tribunal d'État avait rendu une décision. L'AMA avait porté cette décision en appel l'année précédente, mais, depuis, n'avait pas eu d'échos du tribunal espagnol quant à la tenue d'une audience. L'AMA ne savait pas non plus à quel moment une audience se tiendrait ou si une telle audience se tiendrait. Cela était regrettable, mais l'AMA n'y pouvait rien. L'AMA espérait que les autorités judiciaires espagnoles fassent avancer ce dossier le plus tôt possible. L'enjeu principal demeurait les poches de sang, toujours congelées au laboratoire, que l'AMA souhaitait récupérer si les autorités judiciaires espagnoles rendaient une décision favorable.

L'affaire n° 4, également en Espagne, était close. Le sportif avait profité de l'ancienne législation espagnole pour faire traîner l'affaire devant les autorités administratives espagnoles, évitant ainsi de voir sa cause se rendre devant le TAS jusqu'à ce que l'Espagne rende sa décision. L'affaire s'était éternisée à un point tel qu'au moment de la décision de l'Espagne, la science avait eu le temps d'évoluer, particulièrement en matière de détection de l'hGH. Une analyse de confirmation était désormais requise pour cette substance. L'échantillon de l'athlète, maintenant à la retraite, avait été détruit depuis fort longtemps. Compte tenu de toutes ces circonstances et par souci d'équité pour le sportif, l'AMA avait décidé de retirer son appel. Depuis, la législation espagnole avait changé et c'était ce qui comptait pour l'AMA.

L'affaire n° 7 avait été réglée récemment et la sanction était de quinze mois plutôt que de trois mois. L'appel de l'AMA avait donc été accueilli.

Le directeur général avait souligné que, depuis la très décevante affaire Veerpalu, l'affaire Sinkewitz (n° 14) avait permis de reconnaître la validité de l'hGH. Il existait un autre cas de hGH en suspens et l'AMA espérait qu'il permette de confirmer la décision dans l'affaire Sinkewitz. Ceci fournirait un nouvel ensemble de jurisprudence pour appuyer les analyses de détection de l'hGH. En outre, on publierait sous peu un document sur la validité de cette méthode, ce qui était une très bonne nouvelle.

Le dernier commentaire de son rapport, mentionné par le directeur général, concernait un nageur colombien. L'AMA n'avait pu réagir, car elle n'avait pas été informée de l'affaire. On notait nombre de problèmes avec des cas de FN, forçant l'AMA à se rendre devant le TAS et à porter en appel des décisions de niveau national. Jugeant cette situation insatisfaisante, il comptait préparer un rapport plus complet sur le problème présenté en septembre afin que les membres en prennent connaissance. Il formulerait également des recommandations –aux FI et aux ONAD – dans le but de régler la situation.

LE PRÉSIDENT constate que l'ordre du jour du département des affaires juridiques était très chargé. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions au sujet des cas présentés. Il s'interrogeait sur l'affaire n° 2 (Tribunal européen des droits de l'homme et informations sur la localisation).

M. NIGGLI répond que l'AMA n'avait pas été admise comme partie dans cette cause. L'affaire avait débuté en France et concernait l'appel d'une association de joueurs de football contre la décision du Conseil d'État français. L'affaire avait abouti devant le Tribunal des droits de l'homme à Strasbourg. L'AMA avait réagi et avait été admise comme intervenante afin de fournir des informations complémentaires au Tribunal. Tout le monde avait déposé un dossier; il revenait au Tribunal d'organiser une audience. Comme d'autres procédures engorgeaient le Tribunal des droits de l'homme, l'audience tardait, mais elle se tiendrait éventuellement.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport juridique.

#### – 5.2 Rapport sur les enquêtes

M. NIGGLI dit que le rapport était très éloquent et invitait les membres à lui présenter leurs questions.

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient certainement tous pris connaissance de ce rapport important.

M. PARKINSON fait référence à la stratégie à volets multiples en matière de renseignements et d'enquêtes. Cela pouvait-il être partagé? Il était très important que les partenaires et les signataires comprennent bien le rôle de l'AMA et la manière dont ils pouvaient l'appuyer.

Au sujet de la dénonciation, MME SCOTT voulait savoir, par pure curiosité, combien d'enquêtes concernaient des athlètes qui rapportaient des renseignements sur leur sport ou sur d'autres athlètes.

M. NIGGLI explique que plusieurs points devaient être soulignés au sujet de cette stratégie. L'un des volets prévoyait une conservation et une utilisation judicieuses des renseignements. L'AMA était d'avis que les nombreux renseignements recueillis dans différentes bases n'étaient pas suffisamment partagés entre les organisations et finissaient par se perdre. L'une des stratégies visait à rassembler ces renseignements afin que tous puissent en tirer parti. Une telle mesure apportait son lot de défis sur le plan juridique, particulièrement au niveau du partage transfrontalier des données. Il y avait plusieurs moyens d'y arriver, mais le plus logique demeurait un système des TI efficace. L'AMA étudiait cette option et fournirait plus de détails ultérieurement. Un autre volet prévoyait d'entretenir des relations étroites et permanentes avec les diverses forces de l'ordre dans le monde afin de faciliter le partage de renseignements. L'AMA avait reçu l'aval des autorités canadiennes pour se procurer des substances interdites disponibles sur le marché. Elle ferait ensuite analyser ces substances en laboratoire pour en connaître la teneur. Enfin, l'AMA souhaitait suivre de près les activités sur Internet, particulièrement dans les différents forums. Elle s'intéressait aux discussions des culturistes, aux nouveaux produits, aux nouvelles méthodes et ainsi de suite. Les buts essentiels de cette stratégie à volets multiples étaient la facilitation et la coordination

M. ROBERTSON ajoute que l'AMA offrirait à toutes les OAD une formation de base en matière de renseignements et d'enquêtes, notamment sur la façon de collecter des renseignements, de tenir des entrevues efficaces et de colliger des documents visant à faciliter la poursuite de violations des règles antidopage. L'AMA offrirait ultérieurement d'autres formations plus poussées. En outre, l'AMA continuait d'inciter les forces de l'ordre à jouer un rôle plus proactif afin de cibler les trafiquants et de mobiliser les autorités antidopage.

Au sujet de la dénonciation, il dit que l'AMA recevait une bonne quantité de renseignements. Certains étaient très vagues et ne lui permettaient pas d'agir, alors que d'autres étaient plus précis et lui permettaient de prendre des initiatives en matière de contrôles. Environ 10% des enquêtes étaient basées sur des renseignements anonymes.

LE PRÉSIDENT dit que cette question était très complexe. M. Parkinson avait-il eu réponses à ses questions? Selon lui, 10% représentait un nombre important.

M. PARKINSON dit qu'il appuyait pleinement les initiatives de M. Robertson. Ce qui importait pour les partenaires et les signataires qui développaient leurs capacités en matière de renseignements était de bien comprendre l'ensemble du processus et d'éviter de faire fausse route. Plus ils recevaient d'informations, mieux c'était.

M. NIGGLI dit que c'était précisément le rôle de M. Holz à Lausanne. Il veillerait à ce que les partenaires reçoivent les bonnes directives et offrirait la formation et le soutien aux organisations concernées.

M. ROBERTSON souligne que l'AMA entrerait dans l'ère des renseignements et des enquêtes en 2015. Elle devait disposer d'une base de données appuyant ces nouvelles initiatives. Piloter une Ferrari sans moteur n'avancait à rien. Une telle voiture était agréable à regarder, mais au final elle ne pouvait pas fonctionner. Une base de données efficace était donc cruciale.

LE PRÉSIDENT dit que ce point reviendrait certainement sur la table en juillet. Cela permettrait à l'AMA de préciser ses priorités. Il avait déjà transmis au directeur général un premier devis pour une telle base de données et lui avait expliqué que l'AMA ne pouvait se permettre une telle dépense. Ils en avaient ensuite discuté rationnellement. Cette question était de la plus haute importance. Les membres devraient éventuellement s'entendre. Si l'AMA disposait de x dollars pour réaliser un certain nombre de projets, il revenait aux membres de prendre les décisions pertinentes, de trancher et d'assumer ces choix à moins, bien entendu, qu'ils acceptent d'injecter des fonds additionnels pour soutenir les activités de l'AMA. Dans sa propension à toujours voir son verre à moitié plein, il dit que le Comité exécutif devait choisir cette dernière option.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les enquêtes.

### **6. Finance**

#### – 6.1 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI informe les membres qu'il assistait à sa première réunion en tant que président du Comité Finance et Administration. Il était on ne peut plus fier de succéder à M. Reedie et espérait être aussi efficace que lui. Il comptait faire quelques remarques sur ce compte rendu.

L'AMA avait récolté 83% des contributions des gouvernements, ce qui était excellent malgré une récolte inférieure par rapport à l'année passée. Il espérait voir une meilleure progression, rappelant que l'année précédente avait été la moins fructueuse depuis 2009. Enfin, l'AMA avait reçu du Japon et de la Russie des contributions additionnelles s'élevant à 558 000 dollars. Il remerciait ces deux pays pour leur soutien additionnel.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

#### – 6.2 Comptes 2013

M. RICCI BITTI dit que l'année 2013, par comparaison aux années antérieures, avait été la moins fructueuse en termes de contributions des gouvernements. L'AMA avait récolté 98,88% au total et avait budgété 98%. Pour cette raison, et nombre d'autres, l'AMA enregistrait une perte de 151 000 \$ en fin d'année, ce qui était inférieur à la perte budgétée de 235 000 \$. Parmi les facteurs qui avaient aidé à ce titre : les contributions additionnelles, le taux de change favorable entre le dollar canadien et le dollar américain et les dépenses en immobilisations (ou capital). Mais ces dépenses en capital de 3,2 millions de dollars, par opposition aux 3 millions budgétés, constituaient quand même une perte et avaient une incidence directe sur le fonds de réserve de l'AMA. Il fallait donc tenir compte de cette perte en plus de celle de 151 000 \$. On ne pouvait pas compter sur les investissements en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et de leur rendement. En règle générale, la situation financière de l'Agence était stable, mais son fonds de réserve s'appauvissait. Il fallait impérativement accroître le financement à l'AMA et trouver des solutions. L'AMA ne pouvait pas réduire ses activités et devait, de surcroît, en amorcer de nouvelles. Or, sans sommes additionnelles, l'AMA ne pouvait réaliser de nouvelles activités, c'était impossible. Le budget 2014 abordait ce point en proposant une hausse de 1% et la prise en charge par les membres des frais de déplacement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Ces dépenses en moins aideraient l'AMA en 2014, mais cette mesure était très provisoire.

Le rapport des auditeurs était une fois de plus très favorable cette année et n'indiquait aucune irrégularité ou suggestion d'améliorations. Il félicitait donc le département Finance et Administration pour ses travaux et demandait au Comité exécutif de soumettre les Comptes 2013 à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT dit que ces comptes devaient être approuvés par le Conseil de fondation le lendemain. En outre, les auditeurs présenteraient leur rapport au Conseil. Il demandait aux membres d'approuver les Comptes 2013.

M. LOBOGNON dit que la Côte d'Ivoire enverrait 1 448 \$ à l'AMA et augmenterait sa contribution à 5 000 \$. Elle y ajouterait 5 000 \$, portant ainsi sa contribution annuelle à 10 000 \$.

LE PRÉSIDENT félicitait M. Lobognon et le président du Comité Finance et Administration.

M. RICCI BITTI remerciait M. Lobognon et rappelait l'importance de donner le bon exemple.

#### DÉCISION

Il est pris note des comptes 2013.

#### – 6.3 Comptes trimestriels 2014 (premier trimestre)

M. RICCI BITTI dit que ses collègues avaient en main tous les documents se rapportant aux comptes trimestriels. Comme la majorité des contributions des gouvernements et du CIO étaient perçues en début d'année et que les dépenses de l'Agence étaient réparties sur toute l'année, les profits de 7,5 millions de dollars inscrits au dossier ne reflétaient pas la réalité. De nombreuses dépenses étaient à prévoir à compter de la mi-année. Les coûts de la mission des Observateurs indépendants aux Jeux d'hiver de Sotchi étaient moindres qu'anticipés et ceux de la mission de sensibilisation étaient en ligne avec le budget. Les coûts du Symposium pour les OAD n'avaient toujours pas été compilés, mais seraient scrutés attentivement à la réunion du Comité Finance et Administration en juillet.

#### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels.

#### – 6.4 Projet de budget 2015

M. RICCI BITTI informe les membres de la planification d'ici à la réunion de juillet. Il souhaitait faire passer un message clair. Le Comité n'avait pas encore amorcé ses travaux sur le projet de budget 2015, parce que nombre de points devaient être pris en compte. La tâche complète serait entreprise en juillet. Avant de poursuivre, il tenait à transmettre un message clair au sujet des contributions. Après deux années de gel du budget, et une croissance zéro des revenus, les membres avaient accepté d'accorder à l'AMA une hausse de 1% de son budget et consenti à prendre en charge leurs frais de déplacement aux réunions de l'Agence en 2014. Malgré cette hausse et cette mesure, le déficit était de 884 000 \$. De toute évidence, le fonds de réserve s'appauvissait afin de combler le déficit. Seule une hausse minimale de 3% permettrait de rétablir la situation. En plus de ses activités courantes, l'AMA devait prévoir des activités de la plus haute importance en 2015 en vue de la mise en œuvre du Code. Comme il avait déjà été mentionné, la mise à niveau d'ADAMS était essentielle à l'efficacité des programmes. Il fallait aussi tenir compte des ressources dédiées à la plateforme pour les enquêtes. Outre ces activités cruciales, on en comptait plusieurs autres. L'AMA devrait revoir ces priorités dans les mois à venir. Tous les membres du Comité exécutif devaient se rendre à l'évidence que l'AMA ne pouvait épuiser sa réserve d'année en année. C'était insensé. L'Agence devait plutôt accroître ou améliorer ses activités. Comme l'avait dit le président, le personnel et la direction avaient fait des efforts incommensurables pour accroître leur efficacité. Or, l'AMA demandait une hausse minimale de 3% en 2015, autrement ses réserves s'épuiseraient. Par expérience, il savait très bien qu'une réserve adéquate devait couvrir une année d'activités. À l'heure actuelle, le fonds de l'AMA ne permettait de couvrir que le tiers d'une année d'activités et s'appauvissait considérablement et rapidement. Les membres devaient réaliser que l'AMA avait besoin de plus de fonds pour réaliser ses activités de base.

M. PARKINSON dit que des discussions sur le projet de budget s'étaient tenues en Europe. L'Europe accueillait favorablement les initiatives en matière de réduction des coûts. Il encourageait l'AMA à examiner d'autres moyens pour réduire les coûts. L'Europe reconnaissait aussi que la mise en œuvre du nouveau Code nécessitait des ressources additionnelles. De telles ressources étaient coûteuses. L'occasion était idéale pour évaluer toutes les activités réalisées par l'AMA et déterminer lesquelles devaient se poursuivre. L'année précédente, le déficit était de 884 000 \$ et le budget consacré aux contrôles atteignait les 755 000 \$. Ces chiffres méritaient discussions. Pouvait-on envisager de réduire ce poste de dépenses dans le budget? L'AMA pouvait-elle conclure des ententes avec les FI ou les ONAD afin qu'elles prennent en charge une partie de ces responsabilités? L'opportunité de refondre le budget et d'évaluer les exigences pour la mise en œuvre du Code se présentait. Le rapport Pound était catégorique : le programme de supervision de la conformité au Code devait être amélioré, et cela coûtait de l'argent. Il ne souhaitait pas s'engager dans des discussions houleuses au sujet de l'argent. La hausse de 3% suggérée constituerait certainement un défi pour les autorités publiques. Il comprenait le message de M. Ricci Bitti et appuyait pleinement l'idée de donner le plus d'argent possible à l'AMA, mais doutait que les gouvernements consentent à une hausse de 3%. Toute mesure visant à resserrer les dépenses serait appréciée.

M. RICCI BITTI répond qu'une réduction des contrôles rimait avec une réduction des activités. Or, l'objectif était d'améliorer les activités et non de les réduire. Les gouvernements contribuaient beaucoup, mais le Mouvement sportif faisait d'énormes efforts pour l'antidopage, notamment en payant plusieurs des tests des ONAD. Il se plierait à la requête des membres et demanderait à M. Howman de voir ce qui pouvait être fait du côté des contrôles, mais il rappelait que les contrôles étaient cruciaux pour les plus petites fédérations. Il ajoute que les FI contribuaient beaucoup. L'idée de leur demander de renoncer à certains services instaurés depuis la création de l'AMA n'était pas judicieuse.

M. BOZA souhaitait soulever un point préoccupant. Si l'AMA prévoyait réformer certains de ses groupes d'experts, cela impliquerait des coûts. L'AMA devait obtenir plus de financement des autorités publiques et du Mouvement sportif, car sa réserve s'épuisait rapidement. Tout le monde était responsable d'agir. Son pays augmenterait sa contribution à l'AMA et les autres devaient aussi faire leur part. Une hausse de 3% pouvait sembler difficile, mais avec un peu de bonne volonté, c'était possible. Il avait pris connaissance du rapport sur les contributions, chiffrées à 83%, mais savait que nombre de pays n'avaient pas versé leur contribution. Il savait aussi que la contribution de certains pays était moindre. En somme, le problème concernait toutes les parties engagées dans cette lutte, tant les autorités publiques que le Mouvement sportif.

M. RICCI BITTI prenait bonne note de ces interventions et rappelait que l'AMA ne pouvait continuer de réaliser ses activités efficacement dans un tel contexte. Sa réserve s'appauvriissait d'année en année.

LE PRÉSIDENT note que la réunion du Comité Finance et Administration de juillet promettait d'être riche en rebondissements. On pouvait interpréter un budget de multiples façons, or il était intéressant de voir que le budget total était sensiblement le même que les revenus annuels d'un joueur de centre du Manchester United. Si les obligations de l'AMA devaient s'accroître en vertu du Code, il faudrait davantage de fonds. Il félicitait le département Finance pour son travail et saluait les efforts de l'AMA.

## DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2015.

### **7. Code mondial antidopage**

- 7.1 Mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux 2015

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'une décision était requise au point 7.1, mais jugeait bon que les membres écoutent la présentation du groupe de travail avant de se

prononcer. Il proposait donc de poursuivre au point 7.2 et de laisser ensuite les membres prendre leur décision à la lumière de ce rapport.

La recommandation concernait la mise en place par les signataires de règles conformes au Code en vue de l'entrée en vigueur de ce document, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que l'une des dispositions du Code prévoyait une telle mesure.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils acceptaient de faire cette recommandation au Conseil de fondation le lendemain. Après la réunion, l'AMA annoncerait publiquement cette décision du Conseil de fondation. Une telle décision envoyait un message clair aux signataires quant à la date d'entrée en vigueur du Code fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

M. RICCI BITTI approuvait cette recommandation, sous réserve de la suggestion de M. Parkinson. Si certains cas exigeaient l'intervention de l'AMA, cette dernière devait demeurer conciliante. Tous ne seraient pas au même niveau en date du 1<sup>er</sup> janvier. Il fallait être patient. Les organismes non conformes devaient être traités à l'interne, du moins au début.

LE PRÉSIDENT était d'accord. L'AMA devrait employer la terminologie adéquate pour exprimer cette intention. Au final, l'objectif était de protéger les sportifs propres.

M. RICCI BITTI dit qu'il ne déclarerait que les signataires conformes au Code.

M. STOFILE approuvait tout ce qui avait été dit jusqu'à maintenant, mais faisait remarquer que l'item b) du point 7.1 renfermait un paragraphe pouvant porter à confusion. Il y était stipulé « qu'un signataire dont les règles n'étaient pas conformes au Code au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qui réalisait un programme antidopage, s'exposait à des problèmes juridiques ultérieurs. » Que voulait-on dire? Seraient-ils libres de ne pas effectuer de contrôles afin d'éviter de telles répercussions juridiques?

M. NIGGLI croyait comprendre que ces signataires réaliseraient leurs activités en vertu de règles non harmonisées avec les nouvelles règles. Ceci ferait en sorte que les sportifs seraient peut-être traités différemment au sein de systèmes différents.

### DÉCISION

La recommandation sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux est approuvée.

– 7.2 Rapport du groupe de travail sur la conformité

LE PRÉSIDENT invite M. Pound à présenter son rapport et le remerciait du même chef pour sa contribution.

M. POUND dit qu'il présenterait les grandes lignes du rapport et répondrait ensuite aux questions des membres. L'un des principaux objectifs était de s'assurer que l'AMA et ses partenaires fassent le nécessaire pour se conformer au Code à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Considérant le temps qui avait été alloué, rien ne pouvait justifier une situation de non-conformité à cette date. Il espérait présenter une série de rapports intérimaires en septembre et en novembre afin de renforcer la nécessité de se conformer au Code le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'AMA aiderait tous les partenaires et signataires dans cette tâche. Il était important de comprendre les fondements philosophiques sur lesquels reposait ce rapport. Le groupe de travail avait respecté le fait que les objectifs du Code 2015 reflétaient les souhaits de ceux qui les avaient rédigés et négociés. Le groupe avait aussi tenu compte des dispositions de la Déclaration de Johannesburg. Le changement de perspective le plus notable observé dans le nouveau Code était que l'AMA et tous les signataires souhaitaient protéger les sportifs propres plutôt que de punir à tout prix les contrevenants. Tous avaient souscrit à ces règles. En outre, le fardeau de la preuve ne

reposait plus sur les prétendus tricheurs, mais sur les véritables tricheurs. Du côté des procédures, le principal point à considérer était la création d'un groupe d'experts indépendants chargé d'aborder les aspects de la conformité. La raison étant que la taille et les tâches du Conseil de fondation étaient trop étendues, ce qui ne lui permettait pas de réagir et de prendre des décisions promptement. Autre point à considérer : l'AMA devait agir rapidement face aux cas de non-conformité, où les sportifs propres étaient lésés. Le rôle de l'AMA était de protéger les sportifs propres.

Ces principaux points avaient guidé le groupe de travail dans la rédaction de son rapport, dont les diverses recommandations semblaient conformes avec la philosophie de l'AMA. Si les membres du Comité exécutif jugeaient nécessaire la création d'un autre groupe d'experts indépendants, cette option serait évaluée. De nombreux membres étaient intéressés à y siéger.

Il conclut en disant que lui, ou tout autre membre du groupe, étaient prêts à accueillir les questions ou les commentaires du Comité exécutif au sujet du rapport. Il soulignait la pleine collaboration de la direction de l'AMA dans ce processus et remerciait tous les membres du groupe de travail pour leur remarquable contribution à ce rapport exhaustif.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Pound et son équipe. Dans leurs interventions, les membres devaient surtout se concentrer sur les pages 6 et 7, consacrées aux recommandations. L'une d'elles prévoyait la création d'un groupe d'experts indépendants. Il demandait à M. Pound si les membres de son propre groupe étaient disposés à faire partie de cet autre groupe. Avait-il bien compris?

M. POUND dit que si le Comité exécutif recommandait au Conseil de fondation de mettre sur pied un tel groupe, des membres de son propre groupe de travail étaient disposés à y siéger.

LE PRÉSIDENT remercie M. Pound et invitait les membres à se prononcer. Leurs interventions permettraient au Comité de faire les recommandations pertinentes au Conseil de fondation.

M. MOSES remercie M. Pound et son équipe pour leurs travaux pour l'AMA et les contrôles antidopage. L'une des choses les plus importantes soulevées par M. Pound était que le contrôle du dopage touchait essentiellement les sportifs, permettait de les protéger et de leur garantir un terrain de jeu équitable. Telle était la philosophie à l'USADA. Il croyait que la responsabilité de l'USADA était de protéger l'intégrité du sport et de permettre aux sportifs propres de pratiquer leur sport en terrain de jeu équitable. Tout le monde ne s'adonnait pas au dopage. L'USADA avait réalisé des entrevues avec des sportifs qui étaient prêts à se retirer de la compétition plutôt que de devenir des cyclistes professionnels dopés. L'USADA protégeait nombre de sportifs propres qui n'avaient pas l'occasion de faire entendre leur voix ou qui n'étaient pas représentés. Le rôle d'organisations telles que l'AMA, l'USADA et d'autres ONAD était de protéger les sportifs sans voix et les victimes qui n'osaient se plaindre. On en comptait des milliers. L'un des débats les plus importants que l'USADA avait tenus – soulevé précédemment par Mme Scott au sujet de Tyson Gay – concernait les ententes conclues et les sanctions trop peu sévères. Les sportifs en parlaient beaucoup et croyaient que les sanctions étaient trop clémentes. Il était arrivé que l'USADA bannisse des athlètes américains d'équipes olympiques après avoir reçu certains éléments de preuve. Ce fut le cas en 2012 lorsque cinq ou six cyclistes n'avaient pas pu se joindre à l'équipe olympique. Il s'avère que si ces sportifs avaient participé aux Jeux olympiques, l'USADA et le Comité olympique américain (USOC) auraient été dans l'embarras. À ce titre, l'USADA devait parfois prendre des décisions difficiles qui la plaçaient dans une position délicate. D'un côté, le comité olympique voulait les meilleures athlètes à ses manifestations et de l'autre, les organisations voulaient protéger les sportifs des vilains tricheurs. Au bout du compte, l'important était de protéger les sportifs. C'était le rôle de l'USADA. Au sujet de la conformité, les sportifs américains se demandaient pourquoi les contrôles du dopage devaient être si stricts, surtout considérant qu'ils participaient aux Jeux olympiques, que leur programme antidopage était parmi les plus rigoureux au monde et que leurs athlètes

étaient parmi les plus propres qui soient. Certains pays auxquels les États-Unis se mesuraient n'avaient même pas de programme ou n'étaient pas conformes. L'USADA devait composer avec tous ces facteurs. À nouveau, l'USADA et le CNO américain se trouvaient dans une situation très peu enviable. Il revenait à l'AMA, aux ONAD et à tous les intervenants de donner aux sportifs un terrain de jeu équitable. L'USADA se trouvait souvent entre l'arbre et l'écorce, mais estimait faire son devoir sur le plan éthique. Pour l'USADA, ce qui comptait par-dessus tout était de représenter les sportifs sans voix et impuissants qui continuaient de se taire pendant que d'autres trichaient impunément. Les propos de M. Pound étaient justes : il fallait respecter l'éthique du processus de contrôle du dopage et tenir les sportifs, les laboratoires et tous les intervenants responsables. Pour assurer la réussite, tous devaient être redevables.

LE PRÉSIDENT tenait à rassurer M. Moses. Il vivait une situation semblable dans son pays. Les sportifs croyaient que leur système national était parmi les plus robustes au monde, mais croyaient que le reste de la planète trichait. La tricherie était condamnable et la protection des sportifs propres prévalait.

M. RICCI BITTI représentait les FI et saluait les travaux réalisés ainsi que les contributions. La question de conformité méritait d'être abordée beaucoup plus sérieusement que dans le passé. Préoccupé, il se demandait comment le système opérationnel allait fonctionner. Il se demandait aussi ce que « conformité » signifiait exactement. Du point de vue de l'efficacité du système, la conformité dépendait du niveau de sophistication des différentes organisations, des ressources, etc. La situation des plus petites FI, ONAD ou ORAD moins organisées ne changerait pas. Personnellement, il souhaitait voir au-delà de la conformité. Il souhaitait envisager la collaboration opérationnelle entre les principaux acteurs, notamment les ONAD et les FI. Selon lui, l'AMA pouvait jouer un rôle de premier plan au chapitre de l'optimisation de la collaboration. En tant que centre d'informations et de référence, l'AMA devait se positionner. Il saluait les travaux de M. Pound et de son équipe et endossait toutes les recommandations du rapport, sous réserve d'apporter certains ajustements.

MME SCOTT remerciait M. Pound pour son rapport. Les sportifs saluaient le rapport et ses recommandations. La question de non-conformité était une source de frustration de longue date au sein de la communauté sportive. Ces recommandations étaient donc encourageantes. Plus personnellement, elle appréciait surtout deux changements de perspective. Le premier concernait la protection des sportifs propres et l'autre concernait une terminologie qui l'avait saisie. Il était question d'agir sans délai dans les cas de non-conformité. Cela était très important. Lorsqu'un sportif était au fait de situations non conformes, sa frustration grandissait lorsqu'aucun geste n'était posé. Elle appréciait particulièrement l'ajout de cette terminologie qui reflétait la possibilité d'agir rapidement en cas de non-conformité.

M. BOZA félicitait le groupe pour son excellent rapport. Concernant la mise en œuvre, il était d'accord avec M. Ricci Bitti. Dans son pays, la composition de l'ONAD allait changer afin de donner plus de pouvoir au CNO. On adopterait d'ailleurs une loi à ce titre. Le compromis officiel était de mettre en œuvre toutes les recommandations. Or, il ne pouvait personnellement garantir que cela se ferait pour le 1<sup>er</sup> janvier, car nombre de composantes juridiques échappaient à son contrôle. À son avis, plusieurs pays de la région se trouvaient dans la même situation. Le compromis qu'il proposait était de mettre en œuvre le Code 2015 avec certaines réserves pour certaines recommandations.

M. STOFILÉ saluait à son tour les efforts du groupe. Il s'agissait d'un grand pas en avant pour l'AMA. L'approche en matière de supervision de la conformité était plus scientifique. La supervision serait désormais basée sur une évaluation scientifique et empirique des faits. Il était d'accord avec M. Boza au sujet du point 3 de l'annexe. L'AMA devait être prudente quant à la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Nombre de partenaires pouvaient avoir du mal à respecter cet échéancier. Pour plusieurs gouvernements du monde, le sport n'est pas une priorité et l'antidopage n'était jamais abordé. Les projets de loi prioritaires au sein d'un Parlement ou d'un Congrès ne prendraient certainement pas en compte cette décision pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le

secteur devait compter sur un lobby puissant, une ORAD influente, des pressions auprès des ministres et des gouvernements, ce qui n'était pas le cas. Les discussions sur la signature de la Déclaration de l'UNESCO, tenues en 2004 ou 2005, lui revenaient soudainement à l'esprit. À l'époque, on avait atteint des records de signatures avant la date d'échéance. Mais cela ne s'était pas fait automatiquement, spontanément et de façon volontaire, loin de là. On avait déployé des efforts importants pour y arriver, surtout auprès des dirigeants d'État. En Afrique, on changeait souvent de ministres. Un jour, un ministre s'adressait à un groupe, le mois suivant, ce groupe changeait et il fallait tout reprendre depuis le début. Ils n'avaient aucun contrôle. Les Parlements et les Congrès détenaient tout le pouvoir et il fallait faire des pressions pour que les choses bougent plus vite. C'était possible, mais cela exigeait beaucoup d'efforts. À son avis, l'AMA devait maintenir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme objectif, tout en tenant compte de certaines réalités politiques ou juridiques. Les processus gouvernementaux étaient complexes et avançaient très lentement. Sachant qu'une Coupe du monde aurait lieu en Afrique dans les semaines à venir, il y avait fort à parier que ce dossier serait laissé en plan et qu'il y aurait de nouveaux délais. Le travail au sein de structures gouvernementales engendrait parfois ce type de conséquences imprévues. Il endossait le rapport de M. Pound et appréciait particulièrement l'idée d'agir rapidement en cas de non-conformité. Plus il y avait de délais, plus les discussions s'étiraient et plus les tensions grandissaient. Si l'AMA agissait rapidement, les choses seraient plus efficaces. Il était confiant que les membres feraient le nécessaire pour respecter les délais.

LE PRÉSIDENT dit que cette notion de rapidité l'avait intrigué. La décision de déclarer non conforme une fédération ou une ONAD était importante, mais pour agir rapidement, le groupe d'experts devrait se pencher sur nombre d'aspects avant de se prononcer. Lorsque M. Pound parlait de rapidité d'action, supposait-il que la décision se prenne par vote circulatoire plutôt que lors d'une réunion du Conseil de fondation deux fois l'an? Un autre point important était l'approche d'une conformité à multiples niveaux. Personne n'en avait parlé. Cela signifiait que les sanctions en matière de conformité appliquées à l'IAAF seraient différentes de celles appliquées, par exemple, à l'Association de shinty. À la lumière de cette information et du commentaire de M. Stofile sur la lenteur des procédures gouvernementales dans l'adoption de règles et de règlements, il demandait plus de précisions avant de se prononcer sur le point 7.1 couvrant la mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

M. BOZA fait remarquer qu'un processus indépendant nécessiterait plus de ressources et de fonds.

M. POUND lance à la blague que l'AMA n'avait pas à se soucier de l'argent puisqu'elle n'en avait pas. En réaction aux commentaires, il dit que le processus suivait son cours. Le Code était nouveau, l'approche aussi. Il faudrait réunir des données empiriques au fur et à mesure. Il était toutefois important de comprendre qu'ultimement, il ne revenait pas à l'AMA, mais bien à toutes les OAD de se conformer au Code.

Il précise qu'en vertu du nouveau Code, la protection des sportifs propres primait. Les arbitres devaient en tenir compte et éviter de recourir à l'ancienne approche du droit pénal. Seule la conviction des signataires – et non le système en soi – pouvait faire fonctionner les choses. Ils avaient tous endossé cette responsabilité et ne pouvaient s'en défaire.

Il n'était pas indifférent aux problèmes des ONAD face au désengagement des autorités publiques. Tous les gouvernements avaient entériné la Déclaration de Johannesburg. Tous savaient, en novembre dernier, que la date d'échéance pour se conformer au nouveau Code était le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Tous savaient qu'il y aurait des conséquences en cas de non-conformité. Comme M. Stofile l'avait mentionné, lorsqu'il y avait une volonté, il y avait des moyens. À de nombreuses reprises ultérieurement, l'AMA avait vu les gouvernements réagir et agir rapidement lorsqu'une situation importante l'exigeait.

Au sujet du commentaire du président sur la rapidité d'action, il dit que le processus suivrait son cours. Si le groupe d'experts venait à soulever une situation problématique, l'AMA n'aurait pas à attendre que les membres se réunissent en novembre ou en mai pour rendre leur décision. On pouvait certainement prendre d'autres moyens pour rendre des décisions.

Concernant l'approche d'une conformité à multiples niveaux, il dit que le groupe de travail savait que le Comité exécutif avait parlé de ce concept dans le passé. Le groupe y trouvait des résonances. Il existait, en effet, différents niveaux de conformité pour l'IAAF par comparaison à d'autres sports où les risques étaient moins élevés. Il croyait que tout système antidopage sophistiqué devait tenir compte de ces différences.

M. PARKINSON souhaitait soulever un autre point. Le groupe de travail avait discuté de la nécessité d'encourager la conformité plutôt que de punir la non-conformité. Cette approche était plus efficace. Cela dit, le Comité exécutif et le Conseil de fondation devaient reconnaître clairement le fait qu'en cas de non-conformité délibérée, l'AMA devait être ferme. Sévir dans pareils cas était tout aussi important que d'aider les signataires dans le besoin. L'AMA aurait parfois des décisions difficiles à prendre. Elle devait en être consciente.

LE PRÉSIDENT demandait à M. Pound s'il suggérait que l'AMA lance un appel à candidatures ou qu'elle forme le groupe d'experts en sélectionnant des membres autour de cette table.

M. POUND dit qu'il s'agissait d'une décision politique et de gouvernance à considérer. Selon lui, les membres autour de la table connaissaient certainement les meilleurs candidats pour siéger à ce comité. On obtiendrait de meilleurs résultats avec un groupe d'experts composé d'individus qui connaissaient bien le milieu.

LE PRÉSIDENT remercie M. Pound. Il demandait aux membres de saluer les travaux du groupe de travail, dont le rapport serait présenté au Conseil de fondation le lendemain. On souhaitait que le Conseil approuve les recommandations et leur mise en œuvre. Ceci impliquait notamment la formation d'un groupe d'experts, une approche de conformité à multiples niveaux, la nécessité d'encourager la conformité plutôt que de punir la non-conformité, etc. Il demandait aux membres s'ils endossaient cette démarche.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport du groupe de travail sur la conformité.

- 7.3 Rapport d'étape sur le Document technique pour les analyses spécifiques par sport

LE PRÉSIDENT dit que ce projet était mené par M. Tim Ricketts et son groupe d'experts. Il l'invitait à présenter son rapport.

M. RICKETTS dit que le dossier des membres renfermait le document à jour. Il souhaitait faire une brève présentation sur le document technique, vu son importance, sa nature technique et les changements qu'il occasionnerait au sein des programmes antidopage de nombre d'OAD. Le document technique constituait certainement l'une des améliorations notables au Code. Il contribuerait à renforcer le système. Essentiellement, le document technique présentait les niveaux minimaux d'analyse requis dans les sports et les disciplines pour des substances interdites pouvant faire l'objet d'abus et ne faisant pas actuellement partie de la liste standard d'analyse des échantillons d'urine appliquée par les laboratoires pour les contrôles en et hors compétition. Ceci signifiait que toutes les OAD, FI et ONAD et tous les organisateurs de grandes manifestations sportives effectuant des contrôles dans ces sports à risque étaient tenus de respecter ces niveaux minimaux d'analyse. Les substances interdites incluses dans le document technique TDSSA étaient les suivantes : agents stimulants de l'érythropoïèse, hormone de croissance et facteurs libérateurs de l'hormone de croissance. Les substances faisant déjà

partie de la liste standard d'analyse des échantillons d'urine n'avaient pas été révisées. Ainsi, les stimulants et les stéroïdes anabolisants n'étaient pas inclus dans le document technique et faisaient toujours partie des niveaux minimaux d'analyse requis dans les programmes de contrôle standards des OAD. Un sport exclu du document technique pour ces substances n'était pas tenu de respecter les niveaux minimaux. Cependant, cela ne signifiait pas pour autant que ces substances étaient permises dans ces sports. Ces substances figuraient sur la Liste des interdictions. N'importe quelle OAD pouvait tester ces substances en tout temps.

Le document technique était obligatoire et s'inscrivait sous l'article 5.4.1 du Code. Il était élaboré en collaboration avec les FI et certaines OAD, processus qui suivait son cours. La mise en place du TDSSA relevait du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE). L'objectif était de développer un plan de répartition des contrôles efficace, intelligent et proportionnel.

Comment s'inscrivait le document technique dans ce processus? Il constituait une étape importante dans le développement global d'un plan de répartition des contrôles. La diapo à l'écran montrait les différentes étapes à suivre pour la mise en place d'un plan efficace. À la sixième étape, les OAD choisissaient le type d'analyses à prioriser auprès des groupes de sportifs identifiés comme à risque et à contrôler.

Pourquoi ce document technique était-il requis? La majorité des échantillons prélevés étaient urinaires. Les analyses additionnelles pour la détection de l'EPO et des hormones de croissance impliquaient des coûts supplémentaires et se faisaient à la discrétion des OAD. La supervision de cet aspect était donc limitée. En outre, les statistiques montraient un déséquilibre chez les OAD; certaines effectuaient plus de contrôles que d'autres dans certains sports et certains pays.

L'objectif du document technique était de combler les lacunes en matière d'analyse en établissant des niveaux minimaux à respecter. Les OAD seraient plus redevables, ce qui contribuerait à accroître la qualité des programmes de même que la capacité et l'efficacité des laboratoires antidopage. De nouveaux outils seraient développés. De plus, considérant que certaines petites ONAD et FI seraient tenues de respecter ces niveaux minimaux – chose qui n'était pas le cas maintenant – il faudrait prévoir du développement à ce niveau. L'AMA était consciente de cette réalité. Le document technique serait aussi un outil de dissuasion et contribuerait éventuellement à accroître la détection et le démasquage de tricheurs. L'essentiel se résumait à la protection des sportifs propres.

Du côté des laboratoires accrédités par l'AMA, il y aurait une hausse du nombre d'analyses pour la détection de substances spécifiques. À l'heure actuelle, un examen rigoureux auprès des laboratoires accrédités se déroulait afin de bien comprendre leurs capacités actuelles. Les travaux visant à accroître cette capacité se poursuivraient. D'ici là, on demanderait à certaines OAD d'envoyer certains échantillons à d'autres laboratoires dotés des capacités requises. Il tenait à le préciser.

Au sujet de l'élaboration de ce document technique, il dit qu'il était essentiellement basé sur l'évaluation physiologique du risque dans chaque sport et chaque discipline en fonction du potentiel d'amélioration de la performance des substances et des méthodes identifiées dans le document technique. Le groupe de rédaction avait recoupé dans une même catégorie les sports aux aspects physiologiques similaires. À titre d'exemple, les sports exigeant force et puissance ou encore ceux exigeant de l'endurance étaient groupés ensemble. Cela avait facilité les comparaisons. On avait également considéré les effets bénéfiques des substances concernées ainsi que les capacités des laboratoires.

Au sujet du groupe de rédaction, il explique qu'il était formé de membres aux expertises variées, issus du Mouvement sportif, des ONAD, du CIO, du CIP, des laboratoires et de l'antidopage. Tous étaient chevronnés et professionnels. Le rapport avait été remis à temps, au terme des sept mois alloués. Il tenait d'ailleurs à féliciter les membres pour leurs travaux.

La réussite du projet dépendait du processus de consultation avec les FI et les OAD, amorcé en décembre après la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg. À ce moment-là, on avait distribué un document d'information à toutes les OAD afin qu'elles se saisissent du projet. On avait aussi formé le groupe de rédaction. Nombre de consultations au sujet des aspects physiologiques s'étaient tenues avec les FI. Celles-ci avaient très bien répondu à l'appel. Le groupe de rédaction avait évalué plus de 100 sports et disciplines, exercice qu'il avait trouvé fort intéressant. À ce stade, on avait établi et soumis les niveaux minimaux provisoires pour les sports et disciplines des FI olympiques et des fédérations reconnues et non reconnues par le CIO. Au cours des deux prochaines semaines, l'AMA consulterait ces FI. L'AMA ferait ensuite de même avec les ONAD et les organisateurs de grandes manifestations sportives.

L'AMA avait aussi présenté ce projet à différents symposiums, conférences et réunions. Les cinq derniers mois avaient donc été très chargés.

Les pourcentages minimaux – ainsi que les statistiques – seraient présentés par sport et par discipline. À titre d'exemple, sous athlétisme, on retrouverait la course de vitesse, la course de demi-fond, la course de fond, les lancers et les sauts.

Comment convertir toute cette information en contrôles? Il revenait aux OAD d'appliquer le pourcentage au nombre de contrôles alloués dans leur plan de répartition des contrôles.

Quant aux ressources, le document technique précisait que les FI devaient se concentrer sur les sportifs de niveau international et que les ONAD devaient se concentrer sur les sportifs de niveau national. D'autres contrôles étaient possibles, voire encouragés, mais ne devaient pas cibler les sportifs maîtres et de niveau récréatif.

Concernant la souplesse accordée aux OAD, il dit que celles-ci pourraient choisir le type de contrôles – en compétition ou hors compétition –, les sportifs et le moment des contrôles. Cela serait basé sur leur évaluation des risques dans leur juridiction et sur les informations à leur disposition. En somme, on effectuerait des contrôles pertinents auprès des bons sportifs et au bon moment. L'efficacité des programmes serait basée sur ce principe, qui devait être appliqué adéquatement.

Quel était l'impact d'un tel document? Les OAD dont les niveaux minimaux étaient plus élevés ne verraient aucun changement. Pour les autres, dont les niveaux minimaux n'étaient pas assez élevés, elles devraient hausser la barre et accroître ces niveaux puis modifier leurs plans de répartition en conséquence. De telles hausses auraient un impact financier. Il se pouvait donc que l'AMA constate une baisse des contrôles. Mais, au final, la qualité serait accrue. L'AMA s'assurerait de cette supervision au moyen d'ADAMS. Toutes ces mesures contribueraient certainement à rendre les programmes plus conformes dans le futur.

Pour faciliter la mise en place du document technique, il y aurait aussi des changements au niveau des exigences en matière de développement. Le directeur général avait parlé de statistiques beaucoup plus détaillées. M. Robertson avait parlé du recours et de l'accès aux renseignements. L'AMA développait actuellement de nouvelles lignes directrices visant à aider les OAD à développer leurs plans de distribution des contrôles et à mettre en place le document technique. En outre, le programme du Passeport biologique serait plus étendu et l'AMA aiderait les FI et les ONAD n'ayant pas adopté ce programme. Les tarifs ainsi que les méthodes d'analyse des laboratoires seraient publiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Comme il l'avait déjà mentionné, la capacité de ceux-ci serait éventuellement accrue. Plus particulièrement, des partenariats entre les OAD, les FI et les ONAD seraient créés afin de faciliter le partage des données et des renseignements.

Au sujet du processus, il dit que le groupe consultait actuellement les FI dans le but de finaliser l'évaluation physiologique. On leur avait déjà soumis des niveaux minimaux provisoires aux fins d'examen. Les FI des sports olympiques devaient soumettre leurs commentaires le vendredi suivant. À la fin de mai, l'AMA distribuerait les documents aux

autres OAD (ONAD, organisateurs de grandes manifestations sportives et autres parties concernées).

Les experts du groupe de rédaction se réuniraient ensuite en juin pour étudier les soumissions des FI et des ONAD sur ces niveaux minimaux provisoires. Le document technique provisoire serait soumis à la fin de juillet, puis présenté au Comité exécutif en septembre et enfin publié le 1<sup>er</sup> octobre. Son entrée en vigueur était prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le processus suivait son cours en bonne et due forme.

Enfin, M. Ricketts rappelle les grandes lignes de sa présentation et souligne que l'AMA superviserait la suite des étapes et réviserait ce document technique annuellement.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricketts. Ce projet avait été accepté au moment de la rédaction du nouveau Code. Les impacts étaient substantiels. Il était question qu'un autre expert se joigne au groupe. M. Ricketts en savait-il plus à ce sujet?

M. RICKETTS répond qu'il avait échangé avec l'ASOIF à ce sujet. Vu l'avancement des travaux et la tenue d'une réunion importante en juin, on s'était demandé si cet ajout était pertinent à ce stade avancé. Le groupe ne s'y était pas opposé, mais avait convenu qu'il était plus pertinent d'inviter un nouveau membre à se joindre au groupe à la fin de ce processus, pour la suite des travaux, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT était ravi de constater que l'AMA réalisait les travaux qu'on lui demandait. Il invitait les membres à se prononcer sur ce rapport d'envergure.

M. PARKINSON dit que le rapport était excellent et qu'il attendait avec empressement les résultats finaux. Il tenait à soulever quelques points. Nombre d'ONAD en développement auraient besoin de beaucoup d'appui pour comprendre et mettre en œuvre le document technique. Il espérait qu'elles puissent obtenir ce soutien. En outre, il croyait important de définir très clairement en quoi consistait un « contrôle », particulièrement si l'on devait fournir un pourcentage par rapport au nombre de tests. Il avait lu de nombreuses interprétations de ce terme – quelques-unes parfois étranges – et ces contrôles étaient parfois calculés différemment d'une région du monde à une autre. Il croyait pertinent d'apporter cette précision.

M. RICCI BITTI remercie le groupe pour ses travaux jugés essentiels par les FI. Les fédérations de sports olympiques et les grandes ONAD formaient la part la plus pointue des groupes d'OAD. Il était très satisfait des travaux réalisés à ce jour.

MME SCOTT voulait savoir ce qui pouvait se passer si l'on découvrait qu'une nouvelle substance était utilisée dans un sport en particulier. Cette substance serait-elle ajoutée aux protocoles de contrôles de tous les sports de ce groupe? Si oui, quels seraient les délais d'action en ce sens?

M. GODKIN demande à M. Ricketts s'il avait envisagé de sévir en cas de non-conformité. Quelles seraient les répercussions au début?

M. RICKETTS remercie M. Parkinson pour son commentaire. Il en prenait bonne note. Certaines FI avaient soulevé le même point. Le groupe de rédaction examinait ces questions et comptait préparer un document Questions-réponses à ce chapitre. Toutes les questions pertinentes feraient partie du document technique.

Il répond à Mme Scott que toute nouvelle substance serait inscrite sur la Liste des interdictions. On réviserait en conséquence le document technique et la Liste, de même que le niveau de risque dans les sports concernés.

Au sujet de la non-conformité au document technique, il dit que l'AMA évaluerait les raisons expliquant ce non-respect des niveaux minimaux de la part des OAD. Le Code offrait la possibilité aux instances qui jugeaient ces mesures difficiles de demander des réductions, lesquelles seraient évaluées par un groupe indépendant. Nombre d'options seraient offertes. On évaluerait aussi les répercussions, ainsi que les moyens d'améliorer le processus.

LE PRÉSIDENT résume le processus. Le projet serait présenté au Conseil de fondation le lendemain. Il félicitait M. Ricketts et son groupe d'experts dont les travaux progressaient dans la bonne voie.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport d'étape sur le Document technique pour les analyses spécifiques par sport.

### **8. Passeport biologique de l'Athlète**

LE DR VERNEC dit qu'il fournirait un compte rendu sur le Passeport biologique de l'Athlète, en développant le volet sur le module stéroïdien. Le Passeport était un outil permettant de détecter indirectement le dopage sans la recherche spécifique de substances interdites. Le Passeport permettait de cibler certains paramètres ou encore de mener à la poursuite de violations des règles antidopage. Le module hématologique était en vigueur depuis 2009 et plus de 40 OAD – la moitié étant des FI – utilisaient les programmes. On se concentrait surtout sur les sports d'endurance. De 2008 à 2013, on avait recensé 340 cas positifs de dopage sanguin, soit près de deux fois plus qu'avant l'introduction du Passeport. Ces cas incluaient ceux pour les agents stimulants de l'érythropoïèse (ESA). De ces 340 cas, 53 étaient des cas positifs dans le cadre du programme du Passeport biologique de l'Athlète.

Les processus et principes du module stéroïdien, en vigueur depuis cette année, étaient les mêmes que ceux du module hématologique. On comptait quelque 20 000 échantillons d'urine correspondants dans ADAMS, et ce, pour les quatre premiers mois de l'année. Tous les échantillons d'urine étaient jumelés à un formulaire de contrôles du dopage dans ADAMS, ce qui permettait d'associer un nom au sportif (un numéro BPID) et ensuite de générer un passeport stéroïdien. Sans formulaire de contrôle du dopage, seuls des résultats individuels étaient possibles. Ces formulaires étaient nécessaires pour produire tout profil. Tous les calculs étaient automatisés dans ADAMS. On utilisait des valeurs de référence individuelles plutôt que des valeurs de la population générale. Ce faisant, on réalisait moins d'analyses par SMRI inutiles et on multipliait les chances de pincer les tricheurs. Il explique que la ligne bleue figurant sur la diapo correspondait aux rapports T/E. Des rapports de 1 :1 étaient normaux, alors que les rapports supérieurs à 4 : 1 étaient considérés comme atypiques et exigeaient une analyse par SMRI. Les données à l'écran étaient celles d'un athlète dont les niveaux étaient naturellement élevés; tous ses résultats, sauf un seul, dépassaient le rapport de 4 :1. Pareil cas engendrerait plusieurs analyses par SMRI ou, à tout le moins, plusieurs discussions avec les OAD et les laboratoires. Il fournit deux autres exemples détaillés à ce sujet.

Il poursuit en disant qu'il n'aborderait pas le document technique TDEAS, une composante fondamentale du module stéroïdien. Ses collègues de la science en parleraient brièvement plus tard. La version révisée de ce document serait soumise à l'approbation du Comité exécutif.

Il ajoute que le système était intégré dans une base de données unique, soit ADAMS. Ce système calculait automatiquement toutes les informations entrées par les nombreuses organisations antidopage et exigeait peu de travail administratif outre celui d'entrer les informations du formulaire de contrôle du dopage. Comme toutes les informations se trouvaient dans ADAMS, le rôle de supervision de l'AMA était simplifié.

Malheureusement, il avait appris que certaines OAD n'utilisaient pas ADAMS et de surcroît qu'elles n'entraient pas les informations du formulaire de contrôle du dopage dans le système. Sans ces informations, associées à un échantillon, on ne pouvait pas créer de profil longitudinal. On avait donné des directives et des conseils aux laboratoires sur la marche à suivre dans une situation du module stéroïdien sans l'utilisation d'ADAMS. Il répétait qu'une non-utilisation d'ADAMS était très désavantageuse pour l'ensemble de la communauté antidopage.

Le Dr Verneec explique ensuite en détail les deux scénarios possibles en cas de résultat atypique du passeport. Il précise que dans le cas du module stéroïdien, l'expertise se situait principalement au niveau des laboratoires. À ce titre, l'AMA incitait les OAD à collaborer avec des laboratoires associés à une unité de gestion du PBA (UGPBA). Ces UGPBA pouvaient recommander des contrôles efficaces et stratégiques, gérer les passeports, compiler la documentation et émettre des résultats atypiques du passeport. Les UGPBA engendraient des coûts, mais au final, elles favorisaient l'efficacité visée par l'AMA. Il souligne que le Passeport permettait de réaliser moins d'analyses inutiles et plus de contrôles stratégiques.

Ce module n'en était qu'à ses premières armes; l'AMA l'avait lancé en janvier 2014 et y avait apporté de nombreux changements. Toutefois, on pouvait affirmer qu'il fonctionnait comme prévu. On avait dénombré moins d'analyses par SMRI, mais autant de résultats positifs pour la SMRI. Il restait encore quelques ajustements à apporter, notamment dans ADAMS. Ceux-ci étaient prévus en septembre. L'AMA devait aussi favoriser l'engagement des OAD qui, comme l'avait mentionné M. Pound, avaient leur part de responsabilité, dont celle d'entrer les informations des formulaires de contrôle du dopage dans ADAMS afin de garantir l'efficacité du module stéroïdien.

M. PARKINSON ne pouvait que soulever l'importance du module stéroïdien. Il appréciait beaucoup cet outil. Des ajustements devaient être faits dans ADAMS. Ces ajustements incluaient-ils la possibilité pour les ONAD de voir les profils d'athlètes de leur juridiction en cas de tutelle partagée avec une FI? Il savait que nombre d'ONAD avaient des défis à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT hésitait toujours à poser une question à un expert des technologies, mais il lui semblait que 14 000 était un nombre valable. Combien de temps et de résultats faudrait-il avant d'obtenir un aperçu adéquat du système?

M. ESTANGUET croyait que le Passeport était très efficace. À l'instar de nombreux sportifs, il appréciait l'outil. Il était toutefois préoccupé par le nombre insuffisant d'OAD utilisant le Passeport. Comment pouvait-on développer cet aspect afin de s'assurer que tous les sportifs aient un accès égal et moins de contraintes? Pour les sportifs propres, l'utilisation du Passeport biologique de l'Athlète représentait une contrainte additionnelle. Ils étaient disposés à collaborer et croyaient en l'efficacité de cet outil, mais souhaitaient un accès équitable.

LE DR VERNEEC répond à M. Parkinson que la tutelle partagée du passeport et le droit d'accès (en lecture seule) avaient déjà été abordés. Il suggérait vivement aux FI et aux ONAD de se réunir et d'établir un plan à cet égard. On visait un sportif / un passeport. Ne restait qu'à décider qui serait l'organisation de tutelle. La FI avait initialement été désignée comme organisation de tutelle par défaut, mais il y aurait probablement des changements à ce titre. Les discussions se poursuivaient.

Il était difficile de se prononcer sur les chiffres requis. Il croyait que 20 000 échantillons d'urine représentaient un nombre important. Mais, en réalité, on voyait trop d'échantillons d'urine associés à aucun formulaire de contrôle du dopage. La direction de l'AMA et tous les partenaires devaient faire en sorte que cette situation change. On devait entrer le maximum d'informations dans ADAMS.

Au sujet du nombre peu élevé d'OAD utilisant le module stéroïdien du Passeport, il précise que tout sportif ayant un échantillon d'urine faisait automatiquement partie du passeport stéroïdien. Le monde entier contribuait au Passeport, le corollaire étant que les informations des formulaires de contrôle du dopage soient entrées dans ADAMS. Ceci assurait l'efficacité d'ADAMS. Le module hématologique, quant à lui, était différent. Les OAD devaient déterminer les sportifs qu'elles souhaitaient contrôler en raison de la nature spécifique d'un test. La plupart des FI de sports d'endurance (par ex., le ski, le cyclisme, l'athlétisme) utilisaient le PBA et les ONAD leur emboîtaient lentement le pas. De grandes ONAD l'utilisaient déjà et, selon lui, de plus en plus d'ONAD suivraient leur exemple. Les améliorations à ADAMS aideraient. Le responsable du Passeport biologique

de l'Athlète à Lausanne offrait aussi son soutien aux ONAD dans la mise en place du passeport hématologique.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le  
Passeport biologique de l'Athlète.

#### **9. Science**

– 9.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue au Dr Steinacker, membre du Comité Santé, médecine et recherche et représentant le professeur Ljungqvist qui se remettait d'une chirurgie à la hanche.

LE DR STEINACKER dit qu'il était membre du Comité Santé, médecine et recherche depuis deux ans. Il avait pratiqué l'aviron et était aussi membre de la Commission médicale de la FISA. Il était interniste à l'Université d'Ulm, dans le sud de l'Allemagne.

Il ajoute que le professeur Ljungqvist se portait bien et transmettait ses salutations à tous les membres.

La Liste des substances et méthodes interdites 2015 était actuellement en phase de consultation jusqu'au 8 juillet. Les commentaires des partenaires seraient ensuite examinés attentivement par le groupe d'experts Liste à la fin du mois d'août. Une version provisoire serait ensuite soumise à l'examen du Comité Santé, médecine et recherche puis à l'approbation du Comité exécutif en septembre. Le Comité Liste avait proposé des changements, et l'un d'eux concernait les gaz rares. Le Dr Rabin en parlerait un peu plus tard.

Le Comité Santé, médecine et recherche avait aussi abordé les projets de recherche. L'AMA avait reçu plus de soumissions qu'anticipé cette année, soit 116 projets, ce qui représentait une hausse de 64% par rapport à deux ans auparavant. Les tâches d'évaluer et de décider étaient plus complexes et le Comité avait une certaine pression. Le directeur Science avait fait quelques commentaires et avait dû discuter de la gestion de ce grand nombre de demandes. Plusieurs projets étaient bien rédigés et nombre avaient obtenu une évaluation favorable. Il n'en demeurait pas moins que le financement à octroyer était limité et que les projets nécessitaient un certain encadrement. Il était donc nécessaire de mettre en place un processus de communication.

Plus de la moitié des ressources du département Science étaient consacrées aux laboratoires antidopage. On avait élaboré nombre de documents techniques pour les laboratoires et développé un important programme visant à guider et à soutenir les nouveaux laboratoires, et ce, afin qu'ils soient bien informés et qu'ils maintiennent les standards de qualité requis. Cela nécessitait beaucoup d'efforts. Le Comité exécutif avait pris de nombreuses décisions à ce titre en septembre.

Enfin, il dit que la Conférence scientifique avec l'industrie pharmaceutique avait été reportée de trois mois. Les autorités japonaises avaient déployé d'importants efforts pour organiser l'événement. Il les remerciait de leur collaboration. Ce rassemblement était très important, compte tenu de la collaboration significative entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du  
Comité Santé, médecine et recherche.

– 9.2 Liste 2014 – xénon

LE DR RABIN dit que l'AMA avait été mandatée pour évaluer l'état de certains gaz rares vis-à-vis de la Liste des substances et méthodes interdites. Le groupe d'experts Liste avait discuté de ce point à sa réunion d'avril et avait conclu, à l'unanimité, que le xénon devait être inscrit sur la Liste des interdictions. Le groupe avait pris cette décision

après avoir examiné de nombreux documents, dont certains en russe, et après avoir extrait tous les renseignements scientifiques pertinents à cet égard. Les experts avaient même évalué d'autres gaz rares aux propriétés similaires et avaient conclu que l'argon devait aussi être interdit. Fait intéressant : certaines revues scientifiques décrivaient le xénon comme un activateur de facteurs inductibles par l'hypoxie (HIF). Or la Liste 2014 interdisait les stabilisateurs de facteurs inductibles par l'hypoxie (HIF). Bien que les mécanismes d'action soient les mêmes et mènent à une hausse de la production d'EPO et des globules rouges, il fallait apporter une nuance sur le plan sémantique afin d'éviter de potentielles disputes – ou conséquences – juridiques.

En conclusion, le groupe d'experts Liste proposait des changements à la Liste 2015. La version provisoire avait été soumise aux partenaires aux fins de consultation. Il proposait à la direction de l'AMA d'amender la Liste 2014 afin de modifier la section S2 et d'y inclure les activateurs de l'HIF, le xénon et l'argon.

LE PRÉSIDENT n'avait rien à rajouter. Ces informations étaient très claires et le Comité Liste avait étudié cette question dans ses moindres détails. Lorsque la question avait été soulevée dans les médias à Sotchi, il y avait réagi en disant que l'AMA soumettrait le problème au Comité exécutif à la première occasion. L'AMA s'était demandé si elle devait agir maintenant ou attendre au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Si l'AMA agissait immédiatement, elle devait respecter la période de trois mois, présenter ce changement à l'UNESCO et ensuite aux gouvernements du monde. Même si le Comité prenait cette décision immédiatement, le changement n'entrerait pas en vigueur sur le champ. Était-ce exact?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'UNESCO devait traduire le texte en plusieurs langues avant de le communiquer aux États membres. L'UNESCO disposait de 45 jours pour répondre. Il faudrait ensuite compter 45 jours de plus avant l'entrée en vigueur.

LE PRÉSIDENT dit que le Comité exécutif pouvait opter pour le statu quo ou décider d'amender la Liste des interdictions et du moment pour le faire.

M. RICCI BITTI proposait d'amender la Liste des interdictions immédiatement. Cela laisserait le temps aux partenaires de présenter la question à leurs instances décisionnelles respectives. Au final, le processus suivrait son cours et tout serait en place autour du 1<sup>er</sup> janvier. Si on attendait au 1<sup>er</sup> janvier pour faire cet amendement, une autre année s'écoulerait. Les FI penchaient pour un amendement immédiat.

LE DR STEINACKER dit qu'il avait parlé au professeur Ljungqvist et qu'il avait lu les documents. Non seulement le xénon et l'argon pouvaient-ils accroître la production d'EPO, mais les HIF étaient parmi les principaux mécanismes moléculaires permettant d'accroître l'hormone de croissance ou d'autres hormones. Il recommandait d'amender la Liste dans les plus brefs délais.

M. ESTANGUET dit que les athlètes appuyaient également un amendement de la Liste dans les plus brefs délais. Il avait su, à Sotchi, que l'AMA n'était pas en mesure de détecter le xénon; elle devait donc se montrer plus incisive dans ses communications et faire savoir au monde entier qu'elle pouvait désormais détecter cette substance. Ceux qui tentaient d'en faire l'usage seraient ainsi prévenus.

M. PARKINSON dit que la perspective de l'Europe différait légèrement. Il rappelait les aspects de la mise en place. Au bout de la période de trois, cela nous mènerait à la fin août. S'il fallait ensuite laisser trois mois à l'UNESCO pour y donner suite, cela nous mènerait en novembre. Était-ce le cas ou fallait-il plutôt compter trois mois au total? Certains scientifiques en Europe avaient déclaré ne pas être convaincus que cette substance méritait une attention particulière. Cela étant dit, il souhaitait entendre les membres à ce sujet.

M. LOBOGNON dit que si quelque doute subsistait au sujet du xénon et de l'argon, ces gaz devaient être inclus sur la Liste sans délai. Attendre ne ferait que donner plus de munitions aux tricheurs. Selon lui, une décision immédiate s'imposait.

LE DR RABIN précise que l'AMA n'avait pas encore amorcé ses travaux de détection à ce titre. L'AMA avait cependant approché différentes équipes scientifiques qui lui avaient confirmé que la détection du xénon serait possible d'ici quelques mois. Dès que le Comité rendrait sa décision, l'AMA communiquerait avec ces équipes afin qu'elles amorcent les travaux sans délai.

M. MOSES demandait en quoi consistait le mécanisme et comment le xénon contribuait à améliorer la performance.

LE DR RABIN lui explique le mécanisme en détail.

LE PRÉSIDENT croyait comprendre que la majorité des membres étaient pour l'inclusion immédiate de ces gaz rares sur la Liste des interdictions. L'AMA suivrait le processus habituel avec l'UNESCO. À son avis, il s'agissait de la meilleure décision.

#### DÉCISION

La proposition d'amender la Liste des interdictions afin d'y inclure le xénon et l'argon est approuvée.

#### – 9.3 Documents techniques

LE DR BARROSO dit que le groupe d'experts Laboratoires avait révisé six documents techniques fort complexes. Il comptait faire un survol des principaux changements. Une fois approuvés, ces documents techniques entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

##### 9.3.1 TD2014 EPO

Le premier document technique concernait la détection de l'EPO et de ses analogues. M. Barroso explique en détail les changements apportés au document technique TD2014EPO, notamment le titre, la méthode de détection des EPO recombinantes, la procédure de confirmation, la méthode IEF (isoélectrofocalisation) qui n'était plus nécessaire dans la confirmation des EPO recombinantes, la méthode SAR-PAGE ou SDS-PAGE, l'évaluation et l'interprétation des résultats, et d'autres détails très scientifiques.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils étaient assez courageux pour poser des questions. Il remerciait M. Barroso pour ses explications détaillées et demandait au Comité d'approuver ce document technique.

#### DÉCISION

Le document technique TD2014 EPO est approuvé.

##### 9.3.2 TD2014 EAAS

LE DR BARROSO dit que le deuxième document technique concernait le profilage stéroïdien. Le Dr Vernec en avait fait mention un peu plus tôt. Ce document, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, occupait une place prépondérante au sein du module stéroïdien du Passeport biologique de l'Athlète. On y avait apporté de légères modifications aux fins de précision. M. Barroso explique en détail les changements apportés au document technique TD2014 EAAS. Il était notamment question du libellé, du rapport des valeurs du profil stéroïdien, de la validité des échantillons, des rapports T/E, des éléments pouvant donner lieu à une analyse par SMRI de confirmation, des notifications aux laboratoires à ce titre, des éléments à considérer pour créer un profil, d'ADAMS et de l'importance des formulaires de contrôle du dopage.

LE PRÉSIDENT constatait le lien entre ce document technique et les discussions précédentes sur le passeport stéroïdien et le rôle des laboratoires. Il remerciait M. Barroso pour ses explications détaillées et demandait au Comité d'approuver ce document technique.

#### DÉCISION

Le document technique TD2014 EAAS  
est approuvé.

#### 9.3.3 TD2014 IRMS

LE DR BARROSO dit que ce document technique connexe au précédent. Il concernait précisément l'analyse par SMRI. Il était basé sur les Lignes directrices afférentes publiées en janvier par l'AMA. Il explique en détail en quoi consistait ce document technique.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver ce document technique.

#### DÉCISION

Le document technique TD2014 IRMS  
est approuvé.

#### 9.3.4 TD2014 MRPL

LE DR BARROSO dit que ce document technique concernait les niveaux minimaux de performance pour l'identification de substances sans seuil. Il comportait deux principaux changements. Le premier touchait les niveaux minimaux pour le formestane et le second concernait la détection d'un glucocorticostéroïde en particulier, le budesonide. M. Barroso explique ces changements en détail.

LE PRÉSIDENT remercie M. Barroso et demande aux membres d'approuver ce document technique.

#### DÉCISION

Le document technique TD2014 MRPL  
est approuvé.

#### 9.3.5 TD2014 NA

LE DR BARROSO dit que ce document technique concernait la nandrolone. Les changements mineurs visaient à le rendre conforme au document technique sur les analyses par SMRI. Quelques changements, très mineurs, concernaient le rapport et l'évaluation de certaines substances.

LE PRÉSIDENT remercie M. Barroso et demande aux membres d'approuver ce document technique.

#### DÉCISION

Le document technique TD2014 NA  
est approuvé.

#### 9.3.6 TD2014 DL

LE DR BARROSO dit que le dernier document concernait les limites de décision pour la détermination des substances à seuil. À nouveau, les changements étaient mineurs. Le premier touchait le carboxy-THC, dont la limite de décision passait de 175 à 180.

L'autre changement, plus important, concernait le seuil et la limite de décision pour le glycérol (de 1,3 à 5,3 mg/mL). Il en avait été décidé ainsi à la lumière d'une étude de référence réalisée à Salt Lake City auprès de 1 000 échantillons. Elle concernait des cas paralympiques en particulier montrant qu'on pouvait atteindre 1,3 mg/mL lorsque des athlètes utilisaient des cathéters lubrifiés avec du glycérol.

Le dernier changement, mineur celui-là, concernait le carboxy-THC et la morphine. On soulevait, entre autres, leur détection avec un diurétique et la nécessité d'obtenir une AUT. À sa révision, on avait harmonisé le document technique avec le Liste des interdictions. Dans cette dernière, à la section S5, une note précisait ce changement.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils comprenaient toutes ces informations. Il remerciait M. Barroso pour sa présentation on ne peut plus détaillée et précise.

LE DR RABIN dit que les documents techniques s'inscrivaient dans la foulée des révisions de l'AMA, notamment celles du Code et des Standards internationaux. Ils reflétaient aussi les changements aux règles de même que les avancées scientifiques, dont certaines provenaient de projets de recherche menés au cours des dernières années. Ces documents seraient fort utiles.

LE PRÉSIDENT dit que l'avantage de siéger au Comité exécutif de l'AMA était d'obtenir une foule d'informations détaillées sur les documents techniques. Quiconque souhaitait parfaire ses connaissances à ce chapitre devait assister à une réunion des directeurs de laboratoires

### DÉCISION

Le document technique TD2014 DL est approuvé.

## **10. Rapport du président du Comité Éducation**

M. MOSES dit qu'il était heureux de présider le Comité Éducation, dont la dernière réunion avait été très fructueuse. Le seul bémol à son tableau était qu'il se trouvait à cette table pour de tristes raisons : le décès de M. Ed Jurith. Apprécié de tous, ce dernier avait fait un travail remarquable. Il transmettait ses meilleures pensées à la famille de M. Jurith et était persuadé que tous les membres du Comité exécutif en faisaient autant.

Il poursuit en disant que le Comité Éducation s'était réuni les 3 et 4 avril à Montréal. Il s'agissait de sa toute première réunion à l'AMA. Il avait passé quelques jours avec M. Koehler et avait échangé avec le personnel de l'Agence. Ses discussions avec les membres du Comité Éducation avaient été remarquables et nombre de sujets intéressants avaient été couverts. Le Comité Éducation avait accueilli M. Ben Sanford, membre du Comité des sportifs de l'AMA. Celui-ci avait partagé son point de vue sur l'antidopage. Le fait qu'un sportif prenne part à cette réunion permettait à ceux qui n'étaient pas athlètes – ou qui n'évoluaient pas dans le monde du sport – de mieux comprendre le point de vue d'un athlète sur le dopage.

Parmi les conclusions de cette réunion : le Comité des sportifs et le Comité Éducation avaient convenu d'échanger les ordres du jour de leurs réunions respectives. M. Sanford avait parlé des activités de Comité des sportifs. Les athlètes étaient au cœur des activités de l'AMA, ils savaient ce qui se passait véritablement sur le terrain, ils étaient les clients de l'AMA.

Les initiatives en éducation devaient conserver leur côté ludique et attrayant. L'AMA devait trouver des moyens de mobiliser les sportifs. En outre, il avait été recommandé que l'AMA élabore des lignes directrices ou principes afin de renseigner les OAD sur les activités des sportifs. Le Comité croyait aussi que le rôle des modèles dans la promotion du sport propre était crucial.

En outre, le Comité proposait l'utilisation de vidéos ou d'autres moyens pour promouvoir tous les aspects des contrôles antidopage, tant auprès des sportifs d'élite que des jeunes athlètes. Il proposait aussi d'inviter des athlètes d'élite et des porte-paroles à divers événements afin de sensibiliser aux questions antidopage. Les jeunes sportifs entendaient rarement parler d'antidopage (responsabilités, mesures à adopter, pièges à éviter, etc.) dans le cadre de leurs compétitions, ils en entendaient surtout parler dans les quotidiens lorsqu'un athlète testait positif. Il était donc important de recourir aux médaillés olympiques, aux champions nationaux et aux héros pour toucher et sensibiliser les jeunes.

Le Comité Éducation tenait à remercier le partenariat pour l'Éducation, réunissant l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le CIP, le Comité international du Fair-Play et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport, pour leur apport dans l'élaboration d'une trousse pour les enseignants. Il s'agissait d'une excellente initiative. Le Comité tenait aussi à ce que les organisateurs de grandes manifestations sportives soient au fait de leurs responsabilités en matière d'éducation et s'assurent que les jeunes

soient sensibilisés et bien informés. Ceci pouvait se faire au moyen de centres de sensibilisation dirigés par des équipes chevronnées dans le domaine. Le Comité Éducation envisagerait d'autres moyens pour solliciter la participation des sportifs de calibre mondial en tant que modèles pouvant influencer les jeunes athlètes.

Les membres s'étaient aussi penchés sur tous les outils éducatifs développés par l'AMA, dont Entraîneurs Franc Jeu, ALPHA, les trousseaux, etc., tous aussi utiles les uns que les autres. Plus l'AMA rejoignait de personnes (entraîneurs, médecins, entourage du sportif), mieux c'était. Le Comité encourageait le département Éducation à continuer de promouvoir et d'améliorer ces outils.

Le Comité avait aussi passé en revue les lignes directrices pour les programmes d'éducation et d'information et avait formulé une série de commentaires. On avait colligé ces commentaires aux fins de suggestions plus élaborées.

Le Comité recommandait, pour 2015, trois projets de recherche en sciences sociales qui seraient axés sur la création de programmes d'intervention efficaces. On souhaitait étudier les effets de la légitimité des règles antidopage sur les sportifs. Autrement dit, on voulait savoir si ces règles importaient aux yeux des sportifs. On voulait connaître leur perception, ce que ces règles signifiaient pour eux, s'ils y croyaient, comment ces règles pouvaient être renforcées, comment elles modifiaient leurs attitudes, quelles étaient ces attitudes et ainsi de suite. Le Comité souhaitait aussi en savoir plus sur les croyances des sportifs, si ces règles constituaient un facteur dissuasif ou un véritable casse-tête. On souhaitait en savoir plus sur les mesures de dissuasion auprès de l'entourage du sportif, ses attitudes, comment l'entourage parvenait à convaincre les athlètes de prendre des vitamines, par exemple, puis des suppléments puis d'autres substances. Le Comité avait demandé des recherches à ce titre. Les membres avaient beaucoup parlé des aspects psychologiques, pas seulement du fait que les sportifs voulaient utiliser des substances pour gagner ou devenir riches et célèbres. Les membres croyaient que d'autres facteurs pouvaient entrer en ligne de compte et souhaitaient en savoir plus sur ces facteurs psychologiques liés à l'entourage.

Il dit que M. Koehler fournirait plus de détails sur les autres projets recommandés.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient des questions pour M. Moses.

Il remerciait M. Moses pour sa présentation et sa contribution. Comme mot de la fin, il dit que tous gardaient de très beaux souvenirs de M. Jurith.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du  
Comité Éducation.

### **11. Projets de recherche ciblée en sciences sociales 2014**

M. KOEHLER dit que le dossier des membres renfermait des informations au sujet de deux recherches en particulier. Il en donnerait une explication sommaire. Le premier projet se penchait sur les entraîneurs et les mesures proactives plus efficaces qu'ils pouvaient prendre pour dissuader voire empêcher leurs athlètes de recourir au dopage. Le projet était mené par le Conseil international pour l'excellence dans l'entraînement (Université Leeds). L'AMA collaborait avec ce groupe depuis plus de cinq ans afin d'améliorer sa structure d'entraînement. Le projet pousserait les travaux un peu plus loin. On prévoyait notamment le développement d'une approche de pratiques exemplaires en matière de formation des entraîneurs et la compréhension du phénomène du dopage comme faisant partie intégrante de la vie d'un entraîneur. Le projet comportait non seulement une recherche, mais aussi une stratégie et des outils en matière de formation antidopage des entraîneurs. Le budget de ce projet totalisait 25 000 US \$.

Le deuxième projet découlait de discussions antérieures avec le CIO au sujet de la création d'une ressource unique et d'une collaboration visant à aider les enseignants en optimisant les ressources. Les programmes scolaires étaient très chargés; il était difficile

d'y intégrer l'antidopage. Ce projet visait à appuyer les enseignants et à encourager les messages fondés sur les valeurs dans les écoles. Ceci relevait du partenariat pour l'Éducation, réunissant l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le CIP, le Comité international du Fair-Play et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport. Avec ce projet, l'AMA voulait cerner les valeurs générales pour mieux comprendre les valeurs communes et utiliser son message sur le sport propre et l'antidopage pour aider les enseignants. Ce projet comprenait la recherche et une étude-pilote sur cinq continents afin de mesurer l'impact. Le budget consacré à ce projet totalisait 50 000 US \$.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y avait donc deux projets spécifiques. La bonne nouvelle : M. Koehler avait réussi à reporter des sommes du budget précédent cette année. Il demandait aux membres s'ils acceptaient ces deux projets. En outre, il demandait quelle était la durée de ceux-ci et à quel moment les rapports seraient publiés.

M. KOEHLER dit que le premier projet serait amorcé au cours de l'année et s'échelonne sur 12 mois, alors que le deuxième s'échelonne sur 18 mois.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils approuvaient ces projets.

### DÉCISION

Les projets de recherche ciblée en sciences sociales sont approuvés.

## **12. Rapport de la présidente du Comité des sportifs**

MME SCOTT dit que les membres du Comité des sportifs s'étaient réunis à Lausanne en mars, au même moment que le Symposium de l'AMA pour les OAD. On avait orchestré la réunion de la sorte afin de permettre aux sportifs de prendre part au symposium et d'en tirer parti. Cette décision avait porté ses fruits. Le Comité des sportifs avait accueilli plusieurs nouveaux membres cette année. Membre depuis 2002, elle constatait à quel point l'implication et l'engagement de ce comité étaient grands. La réunion avait donné lieu à nombre de discussions animées et fructueuses. Ce groupe était diversifié, dynamique et bien représenté.

Parmi l'un des principaux objectifs de cette réunion : l'examen du Guide du Code mondial antidopage 2015 pour les sportifs. On ne l'avait pas encore publié, car on devait y apporter d'autres changements. La tâche était colossale. Dans le cadre de ce projet piloté par le Comité des sportifs, on visait à fournir aux athlètes un guide pour mieux comprendre le Code et l'antidopage en général. Fait inusité : les sportifs étaient souvent les moins bien informés dans le milieu. Ce guide leur permettrait de mieux comprendre le Code. Il serait disponible en formats électronique et papier et serait distribué à différents événements et sites de compétition. Le Comité des sportifs se disait satisfait du projet à ce jour. Son contenu était clair et précis. Tous les membres semblaient satisfaits.

Une fois cette question cruciale écoutée, l'éducation avait meublé les discussions. Le Comité des sportifs avait échangé avec M. Moses et le Comité Éducation de l'AMA. Ce partenariat était on ne peut plus productif. Elle était empressée de voir la collaboration entre les deux comités se poursuivre. L'une des préoccupations du Comité des sportifs était sans contredit l'éducation. Ceci résumait les grandes lignes de la réunion. Le dossier des membres renfermait un rapport plus détaillé.

LE PRÉSIDENT était tout à fait d'accord avec Mme Scott au sujet de l'organisation de la réunion du Comité des sportifs au même moment que le Symposium pour les OAD. Les deux groupes en avaient certainement tiré parti. Les OAD avaient apprécié la présence des athlètes, qui à leur tour avaient apprécié leur expérience. La présentation de Mme Scott avait d'ailleurs rappelé à tous leur rôle de protéger les sportifs propres. À son avis, ce comité devait être officialisé et prévoir un ensemble de procès-verbaux et, au besoin, des recommandations qui seraient examinées attentivement.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente  
du Comité des sportifs.

### **13. Fédérations internationales**

#### 13.1 Symposium de l'AMA pour les organisations antidopage

LE PRÉSIDENT dit que M. Donzé avait organisé un symposium ayant accueilli quelque 340 personnes. L'événement avait pris une telle ampleur que l'AMA songeait même à demander le soutien d'un tiers pour l'organiser. Outre les OAD, une foule d'instances voulaient y prendre part. Il donnait la parole à M. Donzé.

M. DONZÉ informe les membres qu'il aborderait la question des fédérations internationales le lendemain à la réunion du Conseil de fondation. Pour l'heure, il voulait souligner quelques points sur le Symposium de l'AMA pour les OAD. Le dossier des membres renfermait un rapport détaillé à ce sujet. Le Symposium de mars tenu à Lausanne était la dixième édition de ce rassemblement important. Il s'agissait du plus grand événement annuel pour la communauté antidopage. À nouveau cette année, le Symposium, tenu au Palais de Beaulieu à Lausanne, avait accueilli un nombre record de 350 participants, représentant plus de 170 OAD – telles que définies dans le Code – nommément les FI, les organisations nationales et régionales antidopage, les organisateurs de grandes manifestations sportives et plus. Le succès était largement attribuable à la qualité du programme et des activités.

Cette année, le Symposium avait couvert deux thèmes principaux : la mise en œuvre du Code et des Standards internationaux 2015 et les stratégies pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage dans le sport. Le symposium s'était penché sur nombre de sujets, notamment le Passeport biologique de l'Athlète, les outils destinés aux enquêtes et au partage des renseignements, les nouveaux outils en antidopage, pour ne nommer que ceux-là. La participation des membres du Comité des sportifs avait été fort appréciée. Dans leurs commentaires, nombre de participants souhaitaient réitérer l'expérience. L'AMA en tiendrait compte.

Outre son programme riche en activités, l'événement constituait un point de rassemblement et de partage d'expertise pour les participants, issus en majorité du milieu de l'antidopage. Tout au long du symposium, les participants ont pu partager leurs expériences et expertises tout en renforçant la confiance entre les OAD, les FI, les ONAD et les autres OAD. Le tout, pour le bien des sportifs propres. Comme elle le faisait chaque année, l'AMA avait envoyé un sondage à tous les participants; les commentaires recueillis avaient tous été favorables, ce qui validait la pertinence et l'importance de ce symposium. Comme l'avait mentionné le président, l'AMA devait envisager des moyens de tirer parti du succès de cet événement et d'en étendre la portée. À ce jour, le Symposium avait toujours été géré et organisé par l'AMA. On se pencherait sur les moyens d'étendre sa portée et de le rendre encore plus pertinent pour la communauté antidopage. Dans les semaines à venir, on discuterait de ce point avec les parties concernées. Il fournirait ensuite plus de détails sur les moyens de développer ce symposium, mené par le bureau régional européen. Il précise qu'il ferait une présentation plus détaillée sur le Symposium et les FI à la réunion du lendemain.

LE PRÉSIDENT rappelle que toute la documentation se trouvait sur les iPad et non dans des dossiers papier. À ce titre, il aborderait la question de la documentation au point « Divers et prochaines réunions ».

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les  
fédérations internationales.

## 14. Divers / prochaines réunions

LE PRÉSIDENT dit que la prochaine réunion du Comité exécutif se tiendrait à Lausanne, le 20 septembre. Les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation se tiendraient à Paris en novembre. Depuis que l'AMA avait décidé de tenir certaines de ses réunions à l'étranger, nombre de représentants avaient manifesté un intérêt d'accueillir les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Cela le réjouissait. Après tout, l'AMA n'était-elle pas l'Agence *mondiale* antidopage?

Au sujet de la technologie, il dit que les documents étaient distribués en version électronique, à l'avance. Ceux qui aimaient lire les documents sur papier plutôt que sur un portable pouvaient les imprimer à leur guise. Sinon, l'AMA pouvait leur fournir un dossier papier à Montréal. Il croyait que les membres seraient heureux d'obtenir des documents papier à leur arrivée plutôt que des documents électroniques sur iPad le matin même de la réunion. Il demandait aux membres s'ils étaient d'accord avec cette idée. Si oui, comment l'AMA pouvait-elle développer cette idée? Souhaitaient-ils recevoir un iPad à leur arrivée à l'hôtel? Une telle pratique était facile à gérer ici à Montréal, mais qu'en serait-il pour les réunions à Lausanne ou à Paris?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL espérait que l'AMA puisse apporter ces appareils à l'étranger et disposer de la connectivité WiFi à ces lieux de réunions ou d'hébergement ailleurs dans le monde. C'était le but principal. L'application dépendrait des capacités des villes-hôtes. L'AMA le soulignerait certainement au moment d'organiser ses réunions.

LE PRÉSIDENT dit que l'intention était de fournir ces documents la veille de la réunion plutôt que quelques minutes avant celle-ci. Les membres approuvaient-ils cette idée?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que tous les documents électroniques seraient transmis aux membres trois semaines avant la réunion. Ils pourraient les imprimer au besoin. On évitait ainsi de transporter de lourds documents ou d'imprimer une quantité impressionnante de pages. Du même chef, l'AMA sauvait beaucoup de temps, d'argent et de papier.

LE PRÉSIDENT dit que les coûts d'expédition des iPad étaient moindres que ceux rattachés à l'impression de tous les documents. Cela représentait des économies de quelques milliers de dollars. Les membres pouvaient facilement transmettre les documents voulus par courriel depuis leur iPad et les imprimer par la suite.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL préconisait cette façon de faire.

LE PRÉSIDENT remerciait tous les membres pour leur participation, les interprètes pour leur excellent travail et le personnel de l'AMA pour sa contribution à la réussite de la réunion du Comité exécutif.

### DÉCISION

Comité exécutif – 20 septembre 2014,  
Lausanne, Suisse;  
Comité exécutif – 15 novembre 2014, Paris,  
France;  
Conseil de fondation – 16 novembre 2014,  
Paris, France;  
Comité exécutif – 23 mai 2015, lieu à  
confirmer;  
Conseil de fondation – 24 mai 2015, lieu à  
confirmer;  
Comité exécutif – 19 septembre 2015, lieu à  
confirmer;

Comité exécutif – 21 novembre 2015, lieu à  
confirmer;  
Conseil de fondation – 22 novembre 2015, lieu  
à confirmer.

La séance est levée à 16h15.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE  
PRÉSIDENT DE L'AMA